



شركة مشروبات المغرب  
Société des Boissons du Maroc



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC 4

Message de M. Sébastien Yves-Ménager	6
Profil	8
Notre histoire	10
Nos activités	12
Notre équipe dirigeante	14
Notre modèle économique	16
Notre actionnariat	18
Nos filiales	19

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 20

Un positionnement renforcé et une offre élargie dans les différents segments de marché	22
Une dynamique soutenue pour le renforcement de l'efficacité industrielle & une démarche qualité à fort impact	24
Performance opérationnelle & principaux indicateurs financiers	26

## RAPPORT ESG 28

La Société des Boissons du Maroc, un acteur responsable et engagé	30
Une démarche volontariste pour un dialogue ouvert avec les parties prenantes	31
Un engagement solide & conforme aux enjeux de développement	32
Une démarche structurée pour intégrer les risques RSE	33
Une culture ressources humaines en faveur de l'épanouissement professionnel	34
Le renforcement des compétences, un investissement primordial pour SBM	36
Des efforts considérables pour la réduction de l'empreinte énergétique	38
Un modèle efficace de réutilisation et de récupération des emballages	40
Une forte implication auprès de la société & des communautés	41
Une gouvernance solide à forte valeur ajoutée	42
Communication financière & relations investisseurs	58

## COMPTES FINANCIERS 60

Rapport de gestion	62
Comptes consolidés	84
États financiers	
Notes aux comptes	
Rapport général des Commissaires aux Comptes	102
Comptes sociaux	
États financiers	
Rapport général des Commissaires aux Comptes	
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	
Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes	121





# PRÉSENTATION **SBM**

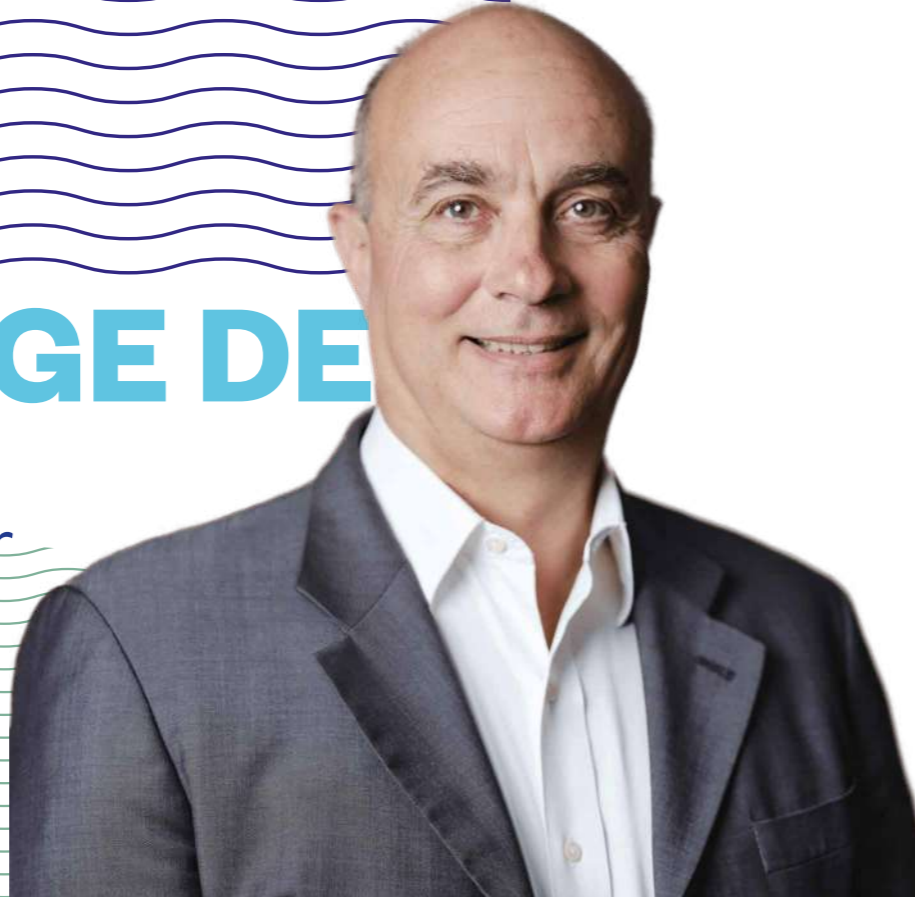




# MESSAGE DE

M. Sébastien  
Yves-Ménager

Directeur Général  
de la Société  
des Boissons  
du Maroc



“ Notre passion pour notre métier et notre ambition pour l'excellence, nous ont amené durant cette année à déployer plusieurs mesures d'optimisation opérationnelle. ”

2022 fut une année atypique, mais riche en réussites. Malgré les premiers signes d'un ralentissement économique accentué par une crise géopolitique dont l'impact s'est fortement ressenti au niveau de l'industrie agroalimentaire au Maroc, la Société des Boissons du Maroc a réussi à améliorer sa performance et son efficacité opérationnelle, tout en renforçant son positionnement dans un contexte de reprise.

La mobilisation et l'engagement de nos équipes ont été déterminants pour relever le défi de la reprise d'activité auprès de nos partenaires CHR et être à la hauteur des retrouvailles avec nos clients et d'assurer de nouveau leurs festivités. Le savoir-faire de nos équipes a également permis de développer de nouveaux produits et de renforcer notre proposition de valeur auprès des consommateurs. Nos marques emblématiques continuent d'ailleurs à être distinguées sur le plan national et international, à l'image de la Médaille d'Or Qualité décernée par «International Quality Institute».

Notre passion pour notre métier et notre ambition pour l'excellence, nous ont amené durant cette année à déployer plusieurs mesures d'optimisation opérationnelle. Ces mesures ont permis, non seulement des gains en productivité et en maîtrise des coûts, mais également de limiter notre consommation des ressources, en premier lieu l'eau. Ces mesures se sont accompagnées du renforcement de notre politique qualité dans une démarche collective où nous nous sommes appuyés sur le savoir-faire de notre actionnaire, le Groupe Castel.

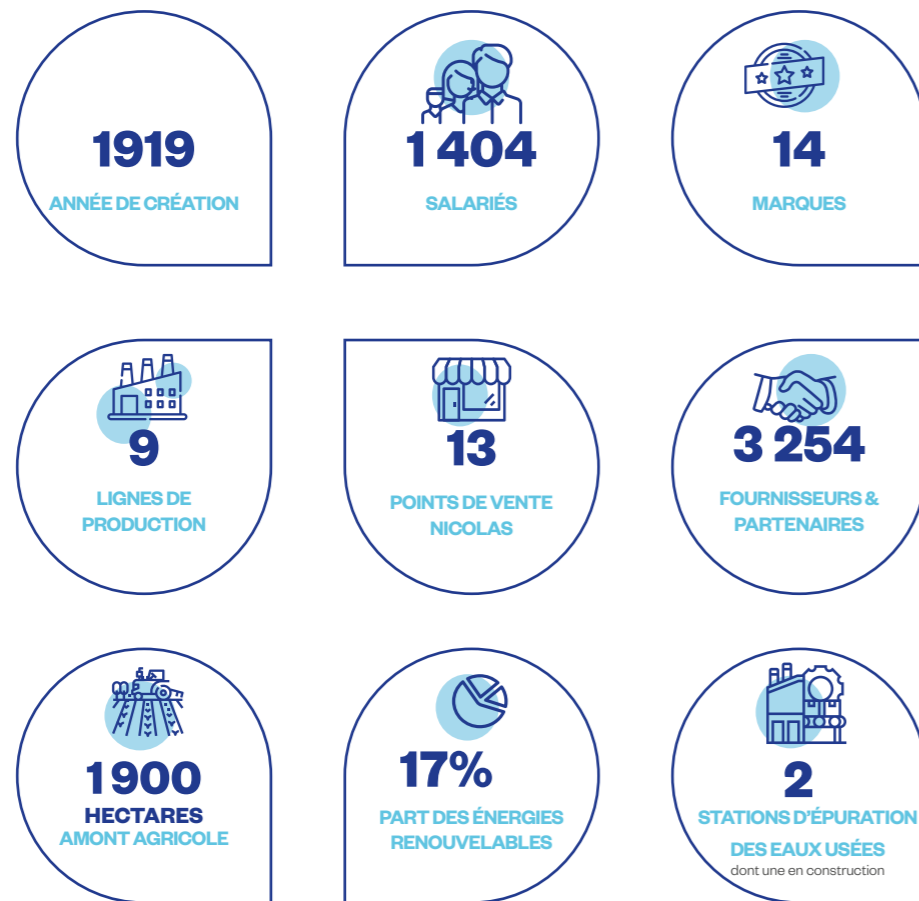
Notre détermination à préserver notre principale ressource, nos collaborateurs s'est traduite durant cette année par d'importants efforts en matière de formation et de sensibilisation aux enjeux liés à la sécurité au travail. Nous sommes donc fiers du niveau historiquement bas du taux de fréquence des accidents enregistré cette année.

En tant qu'entreprise centenaire, l'engagement pour le développement durable est profondément inscrit dans notre ADN. Durant cette année, nous avons donné une nouvelle dimension à cet engagement avec la création d'un comité RSE. Ce dernier qui pilote nos nombreuses actions sociales et sociétales, accompagne également les opérations pour limiter notre impact environnemental. Cette initiative nous a permis d'accélérer nos chantiers en faveur de nos différentes parties prenantes et de jouer pleinement notre rôle d'entreprise leader responsable et engagée.

“ En tant qu'entreprise centenaire, l'engagement pour le développement durable est profondément inscrit dans notre ADN. ”



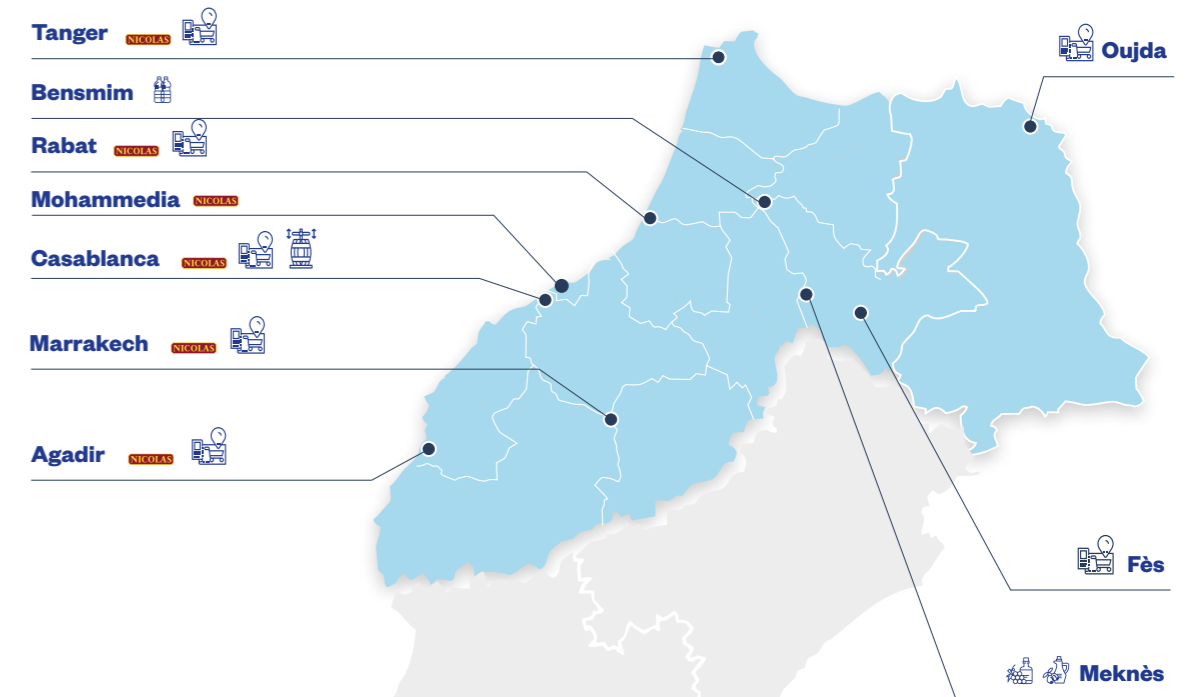
# LEADER CENTENAIRE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET PRODUCTEUR HISTORIQUE DE LA BIÈRE AU MAROC



## NOS ATOUTS



# NOTRE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE



- Activité « Bière »
- Activité « Eau »
- Activité « Vin »
- Activité « Huile d'olive »
- Agence commerciale

### NICOLAS

- Casablanca**  
8 magasins
- Rabat**  
2 magasins
- Mohammedia**  
1 magasin
- Marrakech**  
1 magasin
- Agadir**  
1 magasin



# NOTRE HISTOIRE

**1943**

Introduction à la Bourse de Casablanca

**1953**

Rachat de la Société de la Brasserie de Tanger (SBT)

**1975**

Entrée de la Société Nationale d'Investissement (SNI) dans le capital de SBM lors de la marocanisation

**1999**

Prise de contrôle du Groupe ONA de SBM à travers sa participation dans la SNI

**2003**

Rachat par le Groupe Castel à travers la Marocaine d'Investissements et de Services (MDI) des parts de la SNI détenues dans le capital de SBM

Cession de la SCBG, de Sotherma et de CMB Plastique pour recentrer le groupe sur son cœur d'activité

**2010**

Acquisition de la Société E.A.E (Euro Africaine des Eaux), et lancement de la commercialisation de l'eau minérale Aïn Ifrane

Inauguration de l'usine de trituration d'huile d'olive

**2018**

Le Groupe fête ses 100 ans et lance une nouvelle identité visuelle et nouvelle dénomination, Groupe des Brasseries du Maroc devient Groupe des Boissons du Maroc

**2022**

Annnonce du projet de cession de l'activité Eau Minérale « Aïn Ifrane »

**1919**

Création de la Société des Brasseries du Maroc (SBM)

**1948**

Création de la Brasserie du Nord Marocain, filiale de SBM à Fès

**1966**

Développement du Pôle Eau avec la prise de participation dans Sotherma

**1980**

Partenariat signé avec Heineken pour les licences Heineken et Amstel

**2000**

Séparation des activités Bières et Boissons Gazeuses, avec la création de la SCBG

**2004**

Création de la Société Clé des Champs pour l'exploitation de la franchise Nicolas au Maroc

Prise de participation dans la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)

**2014**

Fusion des sociétés : Société des Brasseries du Maroc (SBM), la Société des Brasseries du Nord (Branoma) et la Société Brasserie de Tanger (SBT)

**2021**

Acquisition de l'entité Cépages Marocains Réunis





## NOS ACTIVITÉS

### BIÈRE

Producteur historique de la bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc dispose d'une forte présence sur les différents segments du marché local à travers des marques internationales et des marques phares de bière nationale.



### VIN

Production et commercialisation de vins locaux et internationaux en cultivant des cépages de renom à travers plusieurs domaines agricoles au Maroc et en exploitant des aires d'Appellation d'Origine Garantie.



### HUILE D'OLIVE

Exploitation d'un domaine agricole de 700 Ha pour la culture d'olives et commercialisation de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'international, ainsi que sa distribution au niveau national sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



### MAGASINS NICOLAS

Réseau de magasins de proximité disponibles dans les principales villes du Royaume, à travers 13 points de vente qui proposent plus de 1500 références et prodiguent assistance et conseil.



### EAU

La Société des Boissons du Maroc exploite la source Bensmim, dont l'eau est commercialisée à travers la marque Ain Ifrane, reconnue depuis 2013 comme « Eau minérale naturelle ».







## NOTRE ÉQUIPE DIRIGEANTE



**M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER**  
Directeur Général



**M. PHILIPPE CORBIN**  
Directeur Financier et Systèmes d'Information



**M. ANIS CHAOUI**  
Directeur Industriel



**M. IMAD GUESSOUS**  
Directeur Commercial et Marketing



**M. MOHAMED TADILI**  
Directeur Des Ressources Humaines



**MME. NAWAL TAHIRI**  
Directrice Juridique, Gouvernance & RSE



**MME MOUNIA ALAMI**  
Directrice de la Qualité, Environnement  
& Sécurité Alimentaire



**M. NOUREDDINE ASSIF**  
Directeur Logistique





# NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Depuis sa création en 1919, la Société des Boissons du Maroc se distingue par sa culture d'entreprise ouverte sur son écosystème et ses parties prenantes. En tant que leader centenaire de l'industrie agroalimentaire et producteur historique de la bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc a bâti un modèle économique orienté vers le développement responsable de ses activités et le partage de la valeur créée.

## NOS RESSOURCES

**CAPITAL HUMAIN**  
1 404 collaborateurs  
à travers 7 entités

**INFRASTRUCTURES**  
9 lignes de production  
2 500 000 HL de  
capacités de production

**MARQUES**  
14 marques emblématiques  
02 AOG  
(Appellation d'Origine Garantie)

**RÉSEAUX**  
13 Magasins Nicolas  
1 537 dont 1 405 sur le canal  
directe

**RESSOURCES NATURELLES**  
1 Source d'eau minérale  
1 900 Ha amont agricole  
5 Cépages

**RESSOURCES FINANCIÈRES**  
1 563 M MAD Capitaux  
852 M MAD Trésorerie

## NOS ACTIVITÉS

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a construit un portefeuille d'activités autour de l'industrie agroalimentaire, en capitalisant sur son savoir-faire historique dans la production de bière et s'appuyant sur l'expertise de son actionnaire de référence, le Groupe CASTEL.

### ACTIVITÉ BIÈRE

- 1 Brassage
- 2 Fermentation
- 3 Maturation et filtration
- 4 Conditionnement



### ACTIVITÉ EAU MINÉRALE

- 1 Captage
- 2 Traitement
- 3 Contrôle qualité
- 4 Embouteillage



### NOTRE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Respect des droits humains  
Amélioration des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles  
Soutien des initiatives en faveur de l'environnement  
Respect de la concurrence, des intérêts des clients et des consommateurs

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

**PRODUCTION**  
1 828 728 HL

### IMPACT ÉCONOMIQUE

619 M MAD  
Achats et sous-traitance  
944 M MAD  
Impôts  
320 M MAD  
Dividendes distribués  
73 M MAD  
Investissements réalisés

### GOVERNANCE

90% part des  
administrateurs non-  
exécutifs dans le Conseil  
d'Administration

### IMPACT SOCIAL

81% des salariés  
bénéficient de formations

### IMPACT ENVIRONNEMENTAL

60% Bouteilles de  
bière consignées  
200 tonnes de CO<sub>2</sub>  
capturés et revendus

### ACTIVITÉ VIN

- 1 Vendange
- 2 Fermentation
- 3 Clarification
- 4 Vieillessement & embouteillage

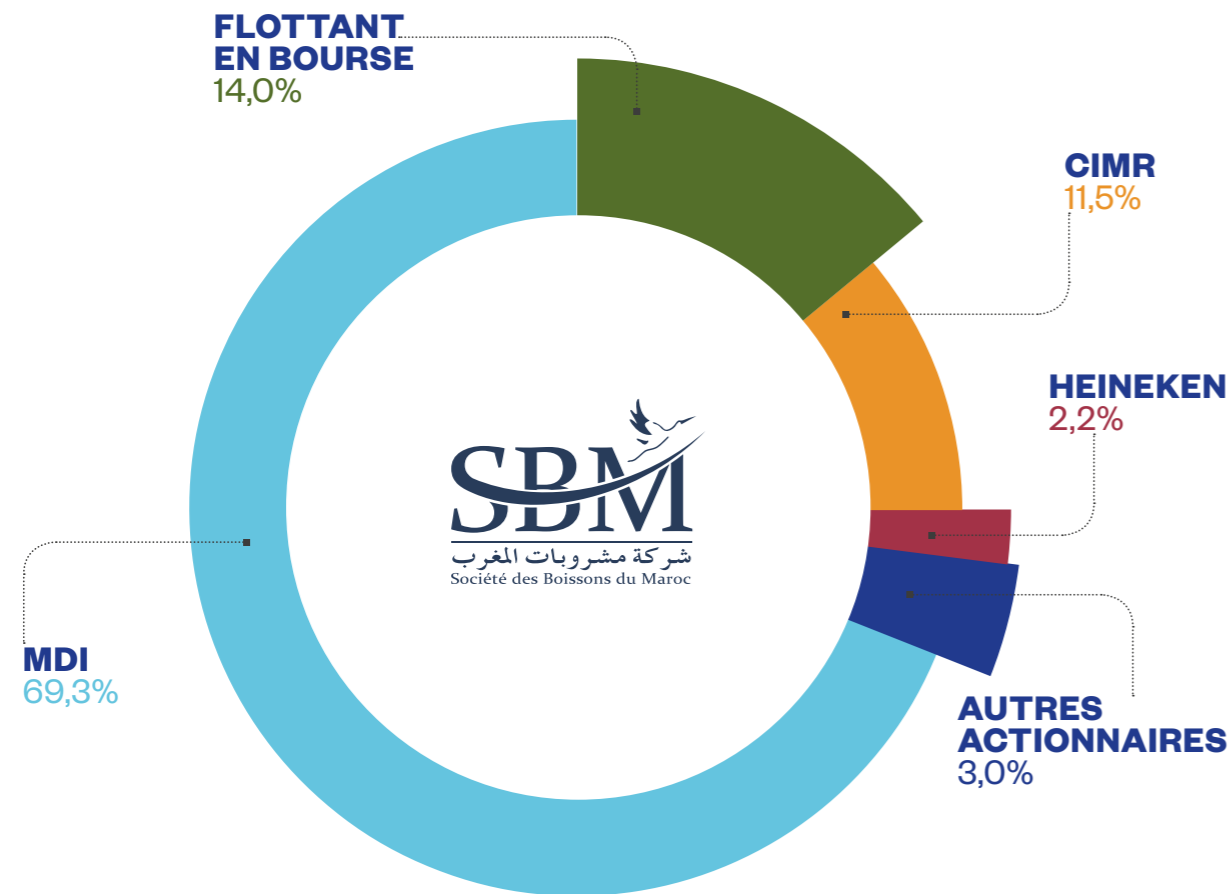
### ACTIVITÉ HUILE D'OLIVE

- 1 Collecte
- 2 Effeuilage & Nettoyage
- 3 Décantation
- 4 Trituration
- 5 Embouteillage



## NOTRE ACTIONNARIAT

Depuis son intégration en Bourse en 1943, la Société des Boissons du Maroc s'est imposée comme un acteur clé de l'industrie agroalimentaire au sein du Royaume. C'est ainsi qu'elle a pu bâtir un actionnariat stable et une expertise basée sur un modèle économique éprouvé.



### MDI : 69,3%

Holding majoritairement détenue par le Groupe Castel.

### CIMR (CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DES RETRAITES) : 11,5%

Société mutuelle de retraite en charge du régime de retraite pour le secteur privé.

## NOS FILIALES

Afin d'assurer une intégration de son amont agricole, la Société des Boissons du Maroc a pu diversifier ses activités et détient à date 6 filiales :



### SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

Société mère réunissant les opérations de l'activité bière

### SVCM (SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC)

Société créée en 1999, en charge du développement de l'activité vin et de la production de l'huile d'olive. Elle transforme la production agricole des domaines de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR).

### EURO AFRICAINE DES EAUX\*

Société acquise en 2010, en charge de l'activité « Eau ».

### CMAR

Société acquise en 2021 en charge du développement de l'amont agricole des activités Huile d'olive et Vin et dispose d'un patrimoine agricole de 1900 Ha.

### LA CLÉ DES CHAMPS

Filiale créée en 2004 pour l'exploitation de la marque Nicolas au Maroc et le développement d'un réseau de distribution propre à la Société des Boissons du Maroc.

### ASAO

Filiale détenue à 100%, en arrêt d'activité.

### MAROPAC

Filiale détenue à 100%, en arrêt d'activité.

\* La Société des Boissons du Maroc a reçu en 2022 une offre engageante pour la cession de 100% des actions et droits de vote de la société Euro Africaine des Eaux





# RAPPORT D'ACTIVITÉ







# UN POSITIONNEMENT RENFORCÉ ET UNE OFFRE ÉLARGIE DANS LES DIFFÉRENTS SEGMENTS DE MARCHÉ

Afin de renforcer sa présence au niveau des différents segments de marché, la Société des Boissons du Maroc a donné une nouvelle impulsion à ses marques emblématiques, avec le lancement de nouvelles formules et de nouvelles références, et a consolidé son positionnement de leader à travers l'introduction de nouvelles marques. Cette dynamique de développement a été portée par diverses initiatives d'innovations, grâce à une connaissance approfondie des besoins et des attentes des consommateurs.

## L'INNOVATION AU SERVICE DES MARQUES EMBLÉMATIQUES DU GROUPE

En 2022, la gamme Casablanca s'est enrichie par l'introduction d'une nouvelle référence avec le lancement du format 20 Cl, dotée d'une capsule pull-off qui permet une facilité d'ouverture inégalée et donc la possibilité de déguster cette lager blonde premium de renommée internationale en tous lieux. Avec des efforts soutenus en matière d'innovation et pour répondre aux différentes catégories de clientèles, Casablanca s'est dotée d'une formule au goût de citron qui vient enrichir les notes fruitées et levurées qui caractérisent la marque Casablanca et son équilibre entre le malt et le houblon.



## LANCEMENT DU PREMIER VIN CERTIFIÉ BIO AU MAROC

L'année 2022 a connu le lancement du premier vin certifié Bio au Maroc, nommé les Vignes d'Azour. Ce vin bio est produit à partir de raisins cultivés de manière respectueuse de l'environnement en utilisant des méthodes de culture biologique qui favorisent la diversité tout en évitant les pesticides et les engrais chimiques synthétiques.

Il s'agit d'un vin à très fort potentiel, disponible en rouge et en gris :

- **Rouge** : En bouche, son attaque est franche, avec une légère tension, sur des fruits frais. Ce vin est friand, et finit sur des tanins soyeux encore jeunes, ce qui lui donne une touche rustique et agréable.
- **Gris** : Au nez, il révèle des notes de fruits frais, pêche, groseilles. En bouche, ce vin fait preuve d'une belle vivacité. Il dévoile des arômes de pêche avec une pointe d'agrumes, un bel équilibre.



Certifié    Mode de production basé sur le respect du cycle naturel des espèces animales et végétales.



## DE NOUVELLES RÉFÉRENCES POUR PLUS DE CHOIX

En ligne avec sa volonté de renforcer l'accessibilité de ses produits, la Société des Boissons du Maroc a introduit de nouveaux formats pour ses marques Stork et Pils et a lancé de nouvelles références pour sa marque Bavaroise, répondant ainsi à l'évolution des besoins des consommateurs et aux changements de leurs habitudes.



## ACCOMPAGNER LA REPRISE DES POINTS DE VENTE, DES LIEUX DE CONSOMMATION SUR PLACE ET DES FESTIVITÉS

Afin d'accompagner ses partenaires pour la réouverture de leurs points de vente et de permettre aux consommateurs de renouer avec la convivialité, la Société des Boissons du Maroc a contribué à leur réouverture post-crise à travers la mise en valeur de leurs espaces et de leurs équipements. Cette initiative vient accompagner les différentes manifestations festives dans les principales villes touristiques du Maroc.

En tant que leader national de la brasserie, la Société des Boissons du Maroc a accompagné l'élan festif engendré par la Coupe du Monde 2022 et la performance de l'équipe nationale.





# UNE DYNAMIQUE SOUTENUE POUR LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ INDUSTRIELLE & UNE DÉMARCHE QUALITÉ À FORT IMPACT

Durant l'année 2022, la Société des Boissons du Maroc a donné une forte impulsion à l'efficacité de son outil de production, à travers plusieurs initiatives stratégiques et l'exécution de plusieurs projets internes ciblant la maîtrise des coûts de production. Cette dynamique s'est accompagnée d'une revue complète du suivi et de mise en œuvre de la politique qualité, aussi bien pour l'activité bière que pour l'activité eau.

## ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DU PLAN D'OPTIMISATION INDUSTRIELLE

Dans le cadre de l'amélioration de la performance globale de son processus de production, la Société des Boissons du Maroc a mis en place plusieurs initiatives stratégiques avec comme objectifs le renforcement de l'efficacité de l'outil industriel et la réduction de l'empreinte énergétique et de la consommation d'eau des lignes de production.

Grâce aux efforts d'ingénierie déployés durant cette année, les équipes de l'unité de brassage ont réussi à réduire significativement les freintes de production, permettant ainsi l'élimination des différentes sources de pertes et l'amélioration de la performance industrielle. Ces efforts ont également permis d'optimiser les coûts de production et l'utilisation des matières premières.

Les initiatives stratégiques d'efficacité opérationnelle ont également concerné la maîtrise de la consommation d'énergie et des ressources hydriques. Grâce à la récupération de la vapeur au niveau de la chaudière et son utilisation au niveau des autres étapes de production, l'unité de brassage a amélioré significativement son efficacité énergétique et a réduit ses coûts de production et sa consommation d'eau.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la mise à niveau de la salle de brassage avec la finalisation de la première phase de son processus d'automatisation. Ses nouvelles démarches ont permis de gagner en productivité et d'augmenter le rendement de la brasserie de Tit-Mellil.



## UN CONTRÔLE QUALITÉ À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Pour renforcer son assurance qualité, la Société des Boissons du Maroc a consolidé sa démarche qualité en intégrant des tests établis par une méthode de biologie moléculaire de type RT-PCR qui permettent d'effectuer une analyse microbiologique fiable et plus rapide avec un recueil des résultats en temps réel.

Afin de garantir un suivi régulier de la stabilité de son processus qualité et une maîtrise de sa démarche, la Société des Boissons du Maroc a capitalisé sur la plateforme du Groupe pour le suivi des indicateurs et le partage des meilleures pratiques et du savoir-faire

brassicoles à travers les différentes filiales du Groupe Castel.

Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a procédé à la revue de son système de gestion de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires. Dans ce cadre, la cartographie des processus a été mise à jour afin de refléter l'ensemble des acteurs concernés. En outre, tous les manuels de procédures, et instructions ont été mis à jour en vue de la planification d'un audit de certification en 2023 à la norme ISO 9001 version 2015, et à la norme ISO 22000 version 2018.

## CERTIFICATIONS & DISTINCTIONS

En 2022, la Société des Boissons du Maroc s'est vue décerner la Médaille d'Or Qualité par le « Monde Selection International Quality Institute (Belgique) » pour sa bière Casablanca, ainsi que la Médaille d'Argent pour la Spéciale 25 Cl et la Médaille de Bronze pour la Spéciale 24 Cl.



Aussi, la société Euro-Africaine des Eaux a réussi son audit pour la certification selon les référentiels ISO 9001 version 2015, ISO 22000 version 2018 et la certification FSSC 22000 version 5.1.





# PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE & PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

L'exercice 2022 a été marqué par la suppression totale des droits de douane pour l'importation des produits alcooliques et stabilité des taxes intérieures de consommation (TIC). Au niveau des activités, l'année 2022 a été marquée par l'ouverture complète des cafés & bars, des restaurants, ainsi que par la reprise de l'activité hôtelière, consolidée par la forte hausse des arrivées des touristes. Ceci a contribué positivement à la hausse des ventes des activités Bières et Vins qui s'est traduit par une progression de 7,9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les actions et les efforts relatifs à l'optimisation de l'outil industriel et à la maîtrise des coûts de production se sont traduits par la hausse de 2,1 points de base du taux de marge opérationnelle et ont contribué à la hausse de 19,3% du résultat d'exploitation qui atteint 647 MDH en 2022. Le résultat net part du Groupe s'affiche à 399 MDH, en croissance de 19,1% par rapport à 2021.

Indicateurs consolidés en MDH	2021	2022	Évolution en %
<b>Chiffre d'affaires (Hors taxes)</b>	<b>2 696,9</b>	<b>2 909,6</b>	<b>7,9%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>542,4</b>	<b>647,3</b>	<b>19,3%</b>
Taux de marge d'exploitation	20,1%	22,2%	+2,1 bp
Résultat financier	13,3	7,8	-41,5%
Résultat non courant	-26,5	-35,3	33,5%
<b>Résultat d'entreprise</b>	<b>529,2</b>	<b>619,8</b>	<b>17,1%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>341,1</b>	<b>403,5</b>	<b>18,3%</b>
<b>Résultat net (Part Groupe)</b>	<b>334,8</b>	<b>398,7</b>	<b>19,1%</b>

L'amélioration des résultats du Groupe au titre de l'exercice 2022 s'explique principalement par :

- ▶ La progression des volumes de vente de l'activité « Bière », et cela grâce au retour à la normale des activités du CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) après deux ans de restrictions sanitaires
  - ▶ La hausse des ventes de l'activité « Vins » sous l'effet de la progression du volume des ventes en vrac du marché à l'export
  - ▶ L'augmentation des volumes vendus de l'huile d'olive, expliquée par la reprise des ventes en vrac sur le marché export.
- Au titre de l'année 2022, la Société des Boissons du Maroc a enregistré un résultat financier de 7,8 MDH, en retrait de -41,5% principalement à des pertes de changes enregistrées au cours de l'année.

Le résultat non courant est en repli, principalement sous l'effet de la charge fiscale de cohésion sociale et des coûts de restructurations.

Indicateurs consolidés en MDH	2021	2022	Variation
Résultat financier	13,3	7,8	-41,5%
Résultat non courant	-26,5	-35,3	-33,5%

Grâce à l'amélioration de la profitabilité de ses activités en 2022, le résultat net consolidé enregistre une hausse de 18,3% par rapport à 2021 pour atteindre 403,5 MDH.

Indicateurs consolidés en MDH	2021	2022	Variation
Résultat avant impôts	529,2	619,8	+17,1%
Impôt sur les résultats	170,3	200,8	+17,9%
Quote-part du résultat des sociétés MEE	-	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	17,8	15,5	-12,7%
Résultat net consolidé	341,1	403,5	+18,3%
Marge nette	12,6%	13,8%	+120 pt
Résultat net part du groupe	334,8	398,7	+19,1%
Intérêts minoritaires	6,3	4,7	-25,2%

Au cours de l'année 2022, la Société des Boissons du Maroc a réalisé un programme d'investissement de 67 MDH. Au terme de l'exercice, la Société des Boissons du Maroc affiche une trésorerie de clôture de 852,4 MDH, en hausse de 28%.

Indicateurs consolidés en MDH	2021	2022	Variation
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>341,1</b>	<b>403,5</b>	<b>+18,3%</b>
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	454,4	515,3	+13,4%
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	185,9	48,7	-73,8%
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>640,3</b>	<b>564,0</b>	<b>-11,9%</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>-399,8</b>	<b>-56,2</b>	<b>+85,9%</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>-252,8</b>	<b>-322,1</b>	<b>-27,4%</b>
Variation de la trésorerie (I+II+III)	-12,4	185,7	>100%
Trésorerie d'ouverture	679,0	666,6	-1,8%
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>666,6</b>	<b>852,4</b>	<b>+27,6%</b>





# RAPPORT ESG

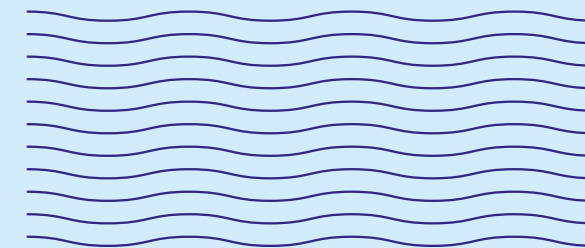
#### MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Dans le cadre de la réalisation de son reporting extra-financier, la Société des Boissons du Maroc s'est appuyée sur les lignes directrices de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Les informations et les données dans le présent rapport ont été collectées auprès des services compétents au sein de l'entreprise. Cette démarche permet de recueillir l'information la plus exhaustive par rapport aux politiques mises en oeuvre, ainsi que les indicateurs de suivi existants.



#### PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Ce rapport extra-financier prend en compte la Société des Boissons du Maroc et certaines de ses activités quand l'impact est significatif.









## UN ENGAGEMENT SOLIDE & CONFORME AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Les engagements et la stratégie RSE de la Société des Boissons du Maroc découlent de son dialogue permanent et de la culture de proximité construite auprès de ses parties prenantes. En prenant en considération les attentes de chacune des parties prenantes dans chacune de ses décisions stratégiques, la Société des Boissons du Maroc renforce la durabilité de ses activités et améliore régulièrement sa performance extra-financière.



## UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE POUR INTÉGRER LES RISQUES RSE

La Société des Boissons du Maroc a mis en place un comité RSE pour évaluer l'impact de chacune de ses décisions sur ses parties prenantes. Ce comité comprend 8 membres, dont 3 qui sont permanents et se réunissent au moins une fois par mois. La société a également adopté une charte qui vise à promouvoir une culture de dialogue et d'échange pour améliorer sa performance extra-financière et assurer un partage équitable de la valeur créée.

Afin de garantir l'éthique et le développement durable dans ses pratiques quotidiennes, la Société a créé dès 2018 le Comité Éthique, un comité dédié à la gouvernance, à la durabilité et à la conformité aux réglementations en vigueur.







# UNE CULTURE RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DE L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL

La politique de ressources humaines de la Société des Boissons du Maroc est basée sur sa culture d'entreprise et ses valeurs, telles que l'éthique, la proximité, l'agilité et la transversalité, qui ont renforcé sa position sur le marché depuis plus de 90 ans.

Cette culture d'entreprise s'est matérialisée en premier lieu par la charte éthique, qui insiste sur le respect des droits humains et l'égalité des chances, ainsi qu'un engagement relatif au niveau social.

Dans ce sens, la Société des Boissons du Maroc s'efforce de créer un environnement de travail sain et de maintenir un dialogue permanent et constructif avec ses salariés, sa direction et ses partenaires sociaux. En outre, l'entreprise s'engage dans la création d'emploi à long terme (CDI) et donne la priorité à l'embauche des intérimaires qui ont fait leurs preuves au sein de l'entreprise. Les intérimaires sont employés de manière temporaire en raison de la saisonnalité de certaines activités du groupe.

## RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL

Répartition par nature du contrat de travail	2020	2021	2022
CDD	40	35	36
CDI	505	506	462
Intérim	252	279	274
ANAPEC	0	0	7
<b>Total effectif global</b>	<b>797</b>	<b>820</b>	<b>779</b>
Répartition par genre	2020	2021	2022
Femmes	72	58	59
Hommes	725	762	720
<b>Total effectif global</b>	<b>797</b>	<b>820</b>	<b>779</b>
Répartition par catégorie, par genre	2020	2021	2022
Femmes direction	1	2	4
Femmes cadres	40	38	37
Femmes non cadres	8	18	18
<b>Total femmes</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>59</b>
Hommes direction	15	18	18
Hommes cadres	115	97	78
Hommes non cadres	366	647	624
<b>Total hommes</b>	<b>496</b>	<b>767</b>	<b>720</b>
<b>Total effectif global</b>	<b>545</b>	<b>820</b>	<b>779</b>

## RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL

Répartition par genre	2020	2021	2022
Femmes	49	52	52
Hommes	496	489	446
<b>Total effectif permanent</b>	<b>545</b>	<b>541</b>	<b>498</b>

La Société des Boissons du Maroc est reconnue comme un employeur de choix pour les jeunes diplômés. Chaque année, l'entreprise offre des stages aux étudiants à la recherche d'une première expérience professionnelle ou d'un premier emploi, ainsi, la Société des Boissons du Maroc a adopté une stratégie spécifique pour attirer et retenir les talents qui comprend un processus d'intégration mis en place pour faciliter l'arrivée des nouveaux employés et leur adaptation à leur poste.

Répartition par branche d'activité	2020	2021	2022
Activité Bières & Vins	N/C	477	441
Femmes	N/C	52	52
Hommes	N/C	425	389
Activité Eau	N/C	64	57
Femmes	N/C	0	0
Hommes	N/C	64	57
<b>Total effectif permanent</b>	<b>N/C</b>	<b>541</b>	<b>498</b>
Répartition par ancienneté	2020	2021	2022
De 0 à 2 ans	76	67	46
Entre 2 et 5 ans	87	107	105
Entre 5 et 10 ans	104	72	59
Entre 10 et 12 ans	22	47	35
Entre 12 et 20 ans	55	50	53
Entre 20 et 25 ans	98	88	82
25 ans et plus	98	110	118
<b>Total effectif permanent</b>	<b>545</b>	<b>541</b>	<b>498</b>
Évolution de l'emploi	2020	2021	2022
Recrutements	38	35	49
Démissions	5	5	19
Licenciements	1	1	3
Dialogue social	2020	2021	2022
Nombre de jours de grève	N/C	0	0
Nombre de représentants du personnel	25	24	24
Nombre de litiges sociaux	N/C	4	1



## LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES, UN INVESTISSEMENT PRIMORDIAL POUR SBM

Le Groupe a maintenu son nouveau programme de développement des compétences pour tous ses employés, portant sur une variété de sujets tels que les techniques de production, les compétences relationnelles (gestion d'équipe et communication), la qualité et la sécurité, ainsi que l'éthique et la conformité. Avant la mise en place de ce plan de formation, la Société des Boissons du Maroc a réalisé une évaluation des compétences et une enquête pour identifier les besoins de formation des employés, afin de garantir l'engagement de chacun dans cette initiative. Au cours de l'année, 81% des employés ont participé aux différentes formations offertes, avec une moyenne de 2,3 jours de formation par personne.

Formation des collaborateurs	2020	2021	2022
Budget de formation en % de la masse salariale	1,3%	1,3%	1,4%
Part des salariés bénéficiant d'une formation	63%	80%	81%

### LA PRIORISATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Les employés de la Société des Boissons du Maroc reçoivent régulièrement un accompagnement personnalisé pour garantir le respect des règles de sécurité et la prévention des accidents. Cette année, neuf sessions de formation ont été organisées pour améliorer la protection de tous les employés en matière de sécurité au travail. En 2022, un seul accident de travail avec arrêt a été recensé, soit un chiffre en nette baisse par rapport aux 6 accidents recensés en 2021.

Santé & Sécurité au travail	2020	2021	2022
Nombre d'accidents de travail	5	6	1
Taux de fréquence des accidents	N/C	5,04	0,16

### UN DIALOGUE SOCIAL RÉGULIER ET ININTERROMPU

La Société des Boissons du Maroc accorde, depuis toujours, une attention particulière à son climat social et à la consolidation de sa relation avec ses partenaires sociaux en s'engageant activement dans la promotion de bonnes pratiques en matière de dialogue social. Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place un cadre clair et une démarche structurée pour le dialogue social périodique avec les représentants des employés.





# DES EFFORTS CONSIDÉRABLES POUR LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

La Société des Boissons du Maroc poursuit ses efforts pour minimiser l'empreinte carbone de son mix énergétique et son utilisation des ressources hydriques. Durant l'année 2022, les activités de la société ont amélioré significativement leurs impacts sur l'environnement et en matière de consommation des ressources.



## RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU



Durant une année fortement marquée par le stress hydrique, SBM a pu économiser 13 millions de litres d'eau, une quantité équivalente à la consommation annuelle de 17 000 habitants. Ces résultats ont pu être atteints grâce aux actions de réutilisation des eaux récupérées durant l'étape de rinçage des nouvelles bouteilles pour leur utilisation dans l'étape de pasteurisation. Des économies d'eau ont également pu être réalisées à travers la récupération des eaux de lavage des bouteilles, de pasteurisation et de concentrat de l'osmose inverse pour le nettoyage de l'usine.



Combinant performance industrielle et impact environnemental, la Société des Boissons du Maroc a réussi à réduire son ratio d'eau industrielle de -2,4 litres entre 2020 et 2023. Désormais, la quantité d'eau nécessaire à la production d'un litre de bière est de seulement 5 litres d'eau, comparée à 7,4 litres d'eau en 2020. Soit une baisse de -32,4%.



En 2022, SBM a entamé la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) au sein de l'usine de Tit Mellil afin de réduire l'impact environnemental de son activité brassicole. Cette station permettra le traitement de toutes les eaux usées conformément aux normes de rejets liquides.

## RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> PAR LE CAPTAGE & LA VALORISATION



L'année 2022 a également connu la mise en place d'un dispositif de récupération du CO<sub>2</sub> produit lors de la fermentation du moût et sa valorisation. Grâce à ce mécanisme, SBM est désormais capable de récupérer, stocker et vendre environ 200 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 100 habitants au Maroc.

## TABLEAU DE BORD DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIES

	2020	2021	2022
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	527 934	470 092	402 816
Consommation d'électricité (MWh)	9 731	9 736	9 374
Consommation de fuels (T)	2 328	2 243	2 049
Consommation Station Photovoltaïque en KW	N/C	N/C	788 125
Quantité de déchets traités ou revalorisés (T)	N/C	11 650	12 800





# UN MODÈLE EFFICACE DE RÉUTILISATION ET DE RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES



En 2022, la Société des Boissons du Maroc a mis en place plusieurs mesures significatives pour réduire son impact sur l'environnement à travers la mise en place d'actions pour une économie circulaire de ses activités, encourageant la réutilisation des bouteilles en verre utilisées et l'usage des casiers et des palettes recyclés. Ces initiatives permettent de réduire considérablement la quantité de déchets produits et la consommation des matières premières telles que le plastique, le carton, le verre.

## RENFORCER NOTRE MODÈLE DE CONSIGNATION ET DE RÉUTILISATION DES BOUTEILLES EN VERRE



Dans sa relation avec ses partenaires, notamment les lieux de consommation, la Société des Boissons du Maroc a mis en place une démarche efficace de consignation des bouteilles de bière en verre, des casiers et des palettes. En 2022, 100 millions de bouteilles ont été réintégrées et réutilisées dans le circuit de production.



Capitalisant sur l'impact de son modèle de consignation, la Société des Boissons du Maroc a introduit un modèle novateur dans le secteur des boissons pour récupérer les bouteilles en verre au niveau de son réseau de magasins Nicolas. Ce projet consiste à mettre à disposition des bacs de recyclage dans 13 magasins Nicolas au Maroc afin de collecter des bouteilles, qui seront ensuite recyclées.

## AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DE NOS EMBALLAGES



La Société des Boissons a également déployé une initiative de recyclage. Celle-ci concerne les casiers non conformes aux standards de qualité. La durée de vie moyenne des casiers est de 15 ans, néanmoins, certains deviennent obsolètes avant la fin de leur durée de vie.

Un broyage des casiers est ainsi effectué au sein du site de la Société des Boissons du Maroc Tit Mellil afin de faciliter leur recyclage. En 2022, plus de 45 000 casiers ont été recyclés.

# UNE FORTE IMPLICATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ & DES COMMUNAUTÉS



En tant qu'acteur historique de l'économie nationale, la Société des Boissons du Maroc fait de l'engagement sociétal une priorité majeure de sa démarche de développement durable. Dans ce sens, la Société des Boissons du Maroc s'est engagée en 2022 auprès de l'école primaire « Charif Al Idrissi », dans la ville El Oualidia à travers une initiative visant à améliorer les différents espaces de l'institution. L'engagement de la Société des Boissons du Maroc a permis d'assurer aux élèves de meilleures conditions pour leur épanouissement, à travers la réfection de l'espace.

► Dans le cadre de cette initiative, la Société des Boissons du Maroc a procédé à la réfection des lieux sanitaires et a aménagé les espaces verts de l'institution, avec l'intégration d'un potager pour répondre à des enjeux éducatifs et pédagogiques. L'école a également été dotée d'un puits pour répondre à ses besoins quotidiens et pour faciliter l'entretien des locaux et l'irrigation des espaces verts.

► En partenariat avec les associations Chouala, Ladies Circle Casablanca et Chourafaa Bensmim, la Société des Boissons du Maroc a organisé trois actions de distribution de paniers de Ramadan pour soutenir les familles défavorisées de la ville Casablanca et de la région de Bensmim. Au total, 600 paniers ont été distribués, permettant ainsi à de nombreuses familles de bénéficier des denrées alimentaires de première nécessité durant cette période importante de l'année.







# UNE GOUVERNANCE SOLIDE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

La Société des Boissons du Maroc dispose d'une gouvernance duale, distinguant les fonctions exécutives liées à la Direction Générale et les fonctions de contrôle attribuées au Président. Cette structure de gouvernance s'appuie sur un Conseil d'Administration aux compétences multiples et en parfaite adéquation avec les activités, les enjeux et les orientations stratégiques de la Société des Boissons du Maroc.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est chargé de définir la feuille de route de l'entreprise et de s'assurer de la mise en œuvre de ses différentes orientations par le Comité de Direction. Composé d'experts et de professionnels issus de divers horizons, le Conseil d'Administration représente un véritable catalyseur de la croissance et du développement de la Société des Boissons du Maroc.



## INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs indépendants ont été sélectionnés conformément à l'article 41bis de la loi n°20-19, publiée en avril 2019 dans le Bulletin Officiel, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes et qui inclut des critères d'indépendance pour les administrateurs.

En accord avec l'article 2.46 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, le Conseil d'Administration a réévalué les qualifications des administratrices indépendantes avec : la nomination de Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2020 et la cooptation de Madame Nawal EL AIDAOU par le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 et ratification de cette décision par l'assemblée du 28 juin 2022. Le Conseil tenu le 28 mars 2022 a conclu que les critères d'indépendance n'ont pas changé et sont conformes aux exigences énoncées dans l'article 41bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

## ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout en travaillant sur l'élaboration des mécanismes d'évaluation de son Conseil d'Administration, la Société des Boissons du Maroc assure un suivi régulier des travaux réalisés. À ce titre, en 2022 le Conseil d'Administration a assuré les différents travaux d'arrêtés des comptes, pour l'année 2021 et pour le premier semestre 2022, tout en vérifiant les perspectives de clôture. Par ailleurs, le Conseil a autorisé 2 conventions réglementées et a procédé à la nomination de Mme Nawal Tahiri, en tant que Secrétaire du Conseil. En matière de développement, les membres du Conseil ont statué sur le projet de cession de la filiale EAE et ont validé le budget pour l'année 2023.

## DES COMPÉTENCES VARIÉES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Les membres du Conseil d'Administration possèdent des compétences variées, diverses et complémentaires. Leurs savoir-faire sont régulièrement mis en avant lors des réunions du conseil et des comités spécifiques.



## 2 COMITÉS SPÉCIALISÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin d'assurer l'efficacité de sa prise de décision et garantir l'impact de ses orientations stratégiques, le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc est appuyé dans ses missions par 2 comités permanents aux compétences multiples. Chaque comité est présidé par un membre non-exécutif, voire indépendant, avec des membres possédant un éventail d'expertises complémentaires, qui leur permettent d'apporter de nouvelles perspectives aux différentes problématiques.

## COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit supervise l'élaboration et le contrôle des informations comptables et financières. Il est constitué de 4 membres, choisis par le Conseil d'Administration, qui sont exclusivement des administrateurs non-exécutifs, dont 2 administratrices indépendantes. Le Comité d'Audit émet des recommandations à l'Assemblée Générale notamment celles concernant la nomination des commissaires aux comptes proposés. Il présente régulièrement un rapport au Conseil d'Administration sur l'accomplissement de ses missions et informe immédiatement celui-ci de toute difficulté rencontrée. L'exécution et le suivi continus des recommandations du Comité d'Audit, sont assurée par une entité dédiée à l'Audit interne et à la conformité, dont la nomination d'une nouvelle directrice est intervenue en 2022.



## COMITÉ DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Le Comité de Réflexion Stratégique est un pilier de la gouvernance de la Société des Boissons du Maroc, chargé d'analyser, d'examiner et de formuler des recommandations au Conseil d'Administration pour la définition des orientations stratégiques du Groupe. Ce comité a pour rôle l'examen des projets de développement et le suivi des accords et des partenariats stratégiques. Il examine également les choix stratégiques de la société en matière d'évolution technologiques, de modernisation de l'infrastructure industrielle.





# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022

NOMS ET PRÉNOMS	H/F	DATE DE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS DANS D'AUTRES SA AU MAROC	ASSIDUITÉ	FONCTION AU SEIN DES COMITÉS
<b>Président du Conseil d'administration</b>						
<b>M. Michel PALU</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	
<b>Administrateur exécutif</b>						
<b>MDI représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER</b>	H	29/06/2004	Clôture exercice 2024	5	100%	
<b>Administrateurs non exécutifs</b>						
<b>M. Jean-Claude PALU</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	66%	
<b>M. Guy DE CLERCQ</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	2	66%	
<b>Mme Laurence DEQUATRE</b>	F	23/04/2018	Clôture exercice 2023	0	100%	Membre du Comité d'Audit
<b>M. Gilles MARTIGNAC</b>	H	23/03/2020	Clôture exercice 2023	2	100%	Membre du Comité de Réflexion Stratégique
<b>M. Reza Nouri ESFANDIARI</b>	H	18/05/2009	Clôture exercice 2023	0	100%	
<b>CIMR représentée par M. Khalid CHEDDADI</b>	H	10/05/2006	Clôture exercice 2023	41	100%	Président du Comité de Réflexion Stratégique et Membre du Comité d'Audit
<b>HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG représenté par M. Pascal Paul Jean Pierre SABRIE</b>	H	20/09/2010	Clôture exercice 2022	0	100%	
<b>Administrateurs indépendants</b>						
<b>Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH</b>	F	27/04/2020	Clôture exercice 2022	5	100%	Présidente du Comité d'Audit
<b>Mme Nawal EL AIDAOUI</b>	F	15/12/2021	Clôture exercice 2022	0	100%	Membre du Comité d'Audit





# LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU MAROC

	Mandats
<b>M. MICHEL PALU :</b> Président du Conseil d'Administration – SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
<b>M. JEAN-CLAUDE PALU :</b> Administrateur	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
<b>M. GILLES MARTIGNAC :</b> Administrateur	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
<b>M. GUY DE CLERCQ :</b> Administrateur	Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM)
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
<b>MME LAURENCE DEQUATRE</b> Administrateur	Clé des Champs – CDC
	Aucun autre mandat au Maroc.
<b>M. MOHAMMED REZA NOURI ESFANDIARI</b> Administrateur	Aucun autre mandat au Maroc
<b>SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI)</b> représentée par <b>M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER</b>	Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM)
	Cépages Marocains Réunis – CMAR (représentant permanent SBM)
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM (représentant permanent SBM)
	MAROPAC (représentant permanent SBM)
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM

AKILAM	
Akwa Africa	
Atlas Hospitality Morocco	
Auto Hall	
AXA Assurances Maroc	
CIMR Foncia	
COSUMAR	
Crédit Immobilier et Hôtelier	
IMC	
H Partners	
LARBEL	
OLEA Trading	
OLEA Capital SLE Bertin	
OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation	
OLEA Capital SLE I	
OLEA Capital SLE II	
OLEA Capital SLE III	
RAMICAL	
SAPRESS	
Sochepress	
Upline Ventures	
Warak Press	
SICAV CIMR AJIAL	
SICAV CIMR ATTADAMOUN	
SICAV CIMR IDDKHAR	
SICAV CIMR PREVOYANCE	
SICAV TRESO PLUS	
AFMA	
AL MADA HOLDING	
A6 Immobilier	
Banque Populaire	
Société des Boissons du Maroc	
CFG BANK	
EQDOM	
Jorf Fertilizers Company V	
Lafarge Holcim Maroc	
OLEA Capital Fund	
RISMA	
Société de Sel de Mohammedia	
SOMED	
SONASID	
<b>CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR)</b> représentée par <b>M. KHALID CHEDDADI</b>	
<b>SOCIÉTÉ : HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG</b> représentée par <b>M. PASCAL SABRIE</b>	Aucun autre mandat au Maroc

<b>MME. DAYAE OUDGHIRI KAOUACH :</b> Administrateur indépendant	CIH BANK
	MUTANDIS
	ARADEI CAPITAL
	HIA
<b>MME. NAWAL EL AIDAOUI</b> Administrateur indépendant	Xlinks Morocco
	Aucun autre mandat au Maroc

#### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Dans le cadre de la réalisation de leurs fonctions durant l'exercice 2022, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 5,2 MDH.

Quant aux membres du Comité de Direction, l'enveloppe de leur rémunération s'élève à 15,3 M DH en 2022, toutes charges incluses.



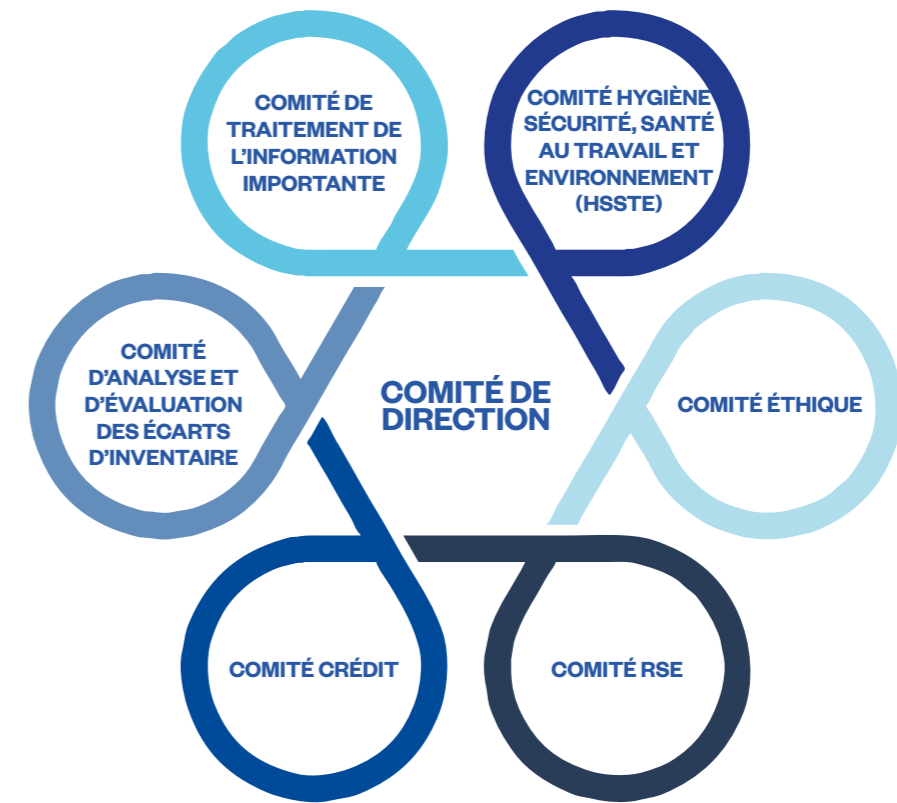




# UNE ORGANISATION ORIENTÉE VERS LA CRÉATION DE VALEUR & UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE ENGAGÉE

Pour accompagner la dynamique de développement de ses activités et assurer le suivi régulier de leur performance, opérationnelle, financière et extra-financière, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un comité de direction qui fédère l'ensemble de ses fonctions clés. En tant que principal organe de pilotage des activités, Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par le Conseil d'Administration.

Dans la réalisation de ses missions, le Comité de Direction a mis en place une organisation transversale qui englobe les différents métiers de la Société des Boissons du Maroc;



## COMITÉ DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION IMPORTANTE

Instauré par le code de déontologie boursière, il a pour responsabilité de déterminer si une information détenue par la société doit être considérée comme une «information privilégiée», sur la base des critères préétablis.

## COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ, SANTÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Instance qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de SBM, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail, en tenant compte de la loi et des réglementations en vigueur et en analysant les conditions de travail et les risques professionnels qui les exposent.

## COMITÉ ÉTHIQUE

Organe majeur du programme de conformité instauré par la Société des Boissons du Maroc. Il a pour mission de garantir le respect scrupuleux du Code de conduite par l'ensemble des Collaborateurs et Partenaires. Et il assure le recueil et le traitement des signalements de toute violation potentielle du Code.

## COMITÉ RSE

Le rôle du Comité RSE est de mettre en place et de suivre la stratégie RSE de la Société, il est chargé de la définition de la feuille de route RSE ainsi que d'aider à sa mise en œuvre. Il assure également l'évaluation des projets ou demandes de manière collective, en utilisant des critères préétablis.

## COMITÉ CRÉDIT

Le rôle du Comité de Crédit consiste à examiner la situation des comptes clients en termes de liquidités, en distinguant les canaux de distribution et les agences, ainsi que le plan de recouvrement des créances et la situation de litige avec les clients.

## COMITÉ D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES ÉCARTS D'INVENTAIRE

Le Comité Analyse et Valorisation des Écarts d'inventaire a pour rôle de dresser la situation des écarts d'inventaire mensuels et de donner des explications sur les divergences identifiées.

	Comité de Traitement de l'Information Importante	Comité HSSTE	Comité RSE	Comité Éthique	Comité Crédit	Comité d'analyse et d'évaluation des écarts d'inventaire
<b>Direction Générale</b>	✓	✓		✓		
<b>Direction Finance &amp; SI</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Direction Juridique</b>	✓		✓	✓	✓	
<b>Direction des Ressources Humaines</b>		✓	✓	✓		
<b>Direction QSE</b>		✓	✓			
<b>Direction Commerciale &amp; Marketing</b>			✓		✓	
<b>Direction Audit, Conformité &amp; Risques</b>			✓	✓		✓
<b>Direction Logistique</b>						✓
<b>Direction Industrielle</b>						✓
<b>Direction de la sûreté</b>						✓
<b>Composition</b>	<b>4 membres</b>	<b>8 membres</b>	<b>9 membres</b>	<b>5 membres</b>	<b>10 membres</b>	<b>12 membres</b>
<b>Parité</b>	<b>50%</b>	<b>&lt; 20%</b>	<b>56%</b>	<b>40%</b>	<b>30%</b>	<b>25%</b>
<b>Nombre de réunion en 2023</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>



# LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction joue un rôle clé dans la gestion et la réflexion de la Société. Il rassemble les fonctions principales de l'entreprise pour superviser la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par les organes de gouvernance. En tant qu'organe de pilotage, il est responsable de veiller à la bonne exécution des activités de l'entreprise et à la réalisation de ses objectifs. Le Comité de Direction est composé de membres qualifiés et expérimentés, qui travaillent ensemble pour assurer la croissance de la Société des Boissons du Maroc.

## **M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER** Directeur Général

M. YVES-MENAGER a rejoint la Société des Boissons du Maroc le 1er juillet 2021 en qualité de Directeur Général, après une expérience probante de plus de 20 ans, dans des postes de Direction Générale au niveau des filiales de grands groupes internationaux, notamment sur le continent africain. Il a intégré le groupe Castel en 2013 lorsqu'il a été nommé à la tête de la filiale angolaise CUCA S.A, usine emblématique du Groupe en Angola. Avant d'intégrer SBM, M. YVES-MENAGER a été Directeur Général de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasseries), filiale du groupe Castel et leader du marché des boissons alimentaires au Bénin, qu'il a rejointe en 2016.



## **M. PHILIPPE CORBIN** Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 13 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.



## **M. ANIS CHAOUI** Directeur Industriel

M. CHAOUI évolue au sein de la Société des Boissons du Maroc depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la Société en 2017. M. CHAOUI est ingénieur d'État et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.



## **M. IMAD GUESSOUS** Directeur Commercial et Marketing

M. GUESSOUS a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2021 comme Directeur commercial et marketing. Il justifie d'une expérience significative dans le domaine des FMCG (biens de grande consommation), dans des postes de direction commerciale dans de grands groupes internationaux.

M. GUESSOUS est diplômé de l'université Paris Dauphine.

## **MME. NAWAL TAHIRI** Directrice Juridique, Gouvernance & RSE

Mme TAHIRI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 comme Directrice juridique, Gouvernance & RSE. Elle dispose d'une expérience de 24 ans dans différentes directions juridiques de grands groupes nationaux et internationaux. Mme TAHIRI a également été vice-présidente de la commission juridique de la CGEM de 2015 à 2018 et siège dans différentes commissions, dont la commission juridique et fiscale de la CFCIM et la commission réglementaire et veille de WIMEN où elle promeut le leadership féminin. Mme TAHIRI est diplômée de l'Université Hassan II et est titulaire d'un OES en Droit des Affaires.



## **MME MOUNIA ALAMI** Directrice de la Qualité, Environnement & Sécurité Alimentaire

Mme ALAMI évolue au sein du Groupe des Boissons du Maroc depuis Septembre 2019. Elle a débuté sa carrière au sein de la filiale EAE en tant que Responsable de la Production et des Systèmes de Qualité avant d'être nommée Directeur d'Exploitation de l'usine de Ben Smim. Mme Alami a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directrice de la Qualité, Environnement et Sécurité Alimentaire., poste qu'elle occupe depuis janvier 2022.

Mme Alami est Ingénieur d'état en Industrie Agroalimentaire, diplômée de la Faculté des Sciences et Techniques à Fès.



## **M. MOHAMED TADILI** Directeur des Ressources Humaines

M. TADILI a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2006 en tant Directeur des Ressources Humaines Sites et des Relations Sociales Groupe après un parcours riche dans l'industrie et les services, il dispose d'une expérience de 33 ans en tant que Directeur des Ressources Humaines au sein de sociétés nationales & multinationales. M. TADILI a été nommé Directeur des ressources Humaines Groupe fin 2022.



## **M. NOUREDDINE ASSIF** Directeur logistique

M. ASSIF a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 en qualité de Directeur logistique. Il justifie d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la logistique.

M. Assif est diplômé de l'Université Rennes 1, et est titulaire d'un Master 2 en Economie et Gestion des Entreprises, option Logistique.





## DES MESURES DE CONFORMITÉ APPLICABLES POUR TOUS



Le code de conduite de la Société des Boissons du Maroc invite tous les collaborateurs ainsi que les fournisseurs, les intermédiaires et l'ensemble des partenaires commerciaux à appliquer des standards de conduite équivalents. Pour ceux conduisant des activités pour le compte de la Société des Boissons du Maroc, les partenaires commerciaux doivent également s'engager à respecter l'intégralité du code.

Pour aider et former les collaborateurs à interpréter les obligations prévues ou à déterminer l'attitude à adopter pour s'y conformer, la société a nommé des

référénts éthiques et mis en place un Comité Éthique. Le fonctionnement du comité est couvert par un guide de fonctionnement détaillé.

Pour garantir l'efficacité de ce code et son respect, une procédure de signalement a été mise en place. En effet, si un collaborateur du Groupe estime avoir été témoin d'une conduite contraire au code, il peut soit informer un référent éthique ou effectuer un signalement en ligne via la plateforme dédiée sur internet. Tout signalement reçu est traité de manière confidentielle, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur du signalement.

## UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR LA PROMOTION DES PRATIQUES RESPONSABLES

La Société des Boissons du Maroc a élaboré une charte éthique basée sur les pratiques et les règles du Groupe Castel pour faire face aux enjeux d'éthique liés à ses activités. Les principes d'éthique de la charte réglementent les interactions avec les parties prenantes et encouragent les partenaires à adopter une démarche responsable dans leurs activités. Le comité éthique est chargé du suivi régulier de la conformité à la charte et veille à l'application des dispositions de celle-ci dans tous les aspects de l'activité de la Société.

### CONCURRENCE LOYALE

En vertu de sa charte éthique, la Société des Boissons du Maroc s'engage à respecter les règles de la concurrence loyale et refuse de conclure des accords illégaux avec ses concurrents, ses clients ou ses fournisseurs.

### RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Dans ce même contexte des accords avec ses fournisseurs, la Société des Boissons du Maroc s'engage à partager ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants en respectant une charte éthique. Les partenaires sont tenus de respecter un ensemble de règles de conformité, notamment en ce qui concerne la durée du travail, la lutte contre le travail des enfants,

la régularité sociale, l'égalité et la non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la lutte contre les abus sexuels sur mineurs et la précarité de l'emploi.

En outre, la charte de la Société des Boissons du Maroc comprend des principes relatifs à la protection de l'environnement, tels que le respect de la réglementation en vigueur, la minimisation des consommations de ressources, le recours au recyclage dans la mesure du possible et la limitation de la pollution.

Les partenaires sont également incités à respecter les principes du code de conduite de la charte, qui vise à prévenir les risques de non-conformité par rapport aux lois, à la lutte contre la corruption, au trafic d'influence et au blanchiment d'argent. Les dispositions de la charte sont accessibles sur le site web de l'entreprise et font l'objet d'un document d'engagement signé par chaque prestataire de l'entreprise.

### POLITIQUE CADEAUX

Une politique comprenant les démarches à suivre dans le cadre de la réception et l'envoi des cadeaux a également été mise en place par la Société des Boissons du Maroc, et comprend une procédure d'enregistrement et un traitement approprié desdits cadeaux.

### ÉCHANGE AUTOUR DE LA CONFORMITÉ ET DU CODE DE CONDUITE

Les référents éthiques de la Société des Boissons du Maroc ont organisé une rencontre lors d'un petit déjeuner autour de la conformité et du code de conduite en présence du Directeur Général. L'objectif était de présenter le programme de conformité de la Société des Boissons du Maroc et de répondre aux questions concernant le code de conduite. Cette rencontre conviviale a permis de faire le point sur les règles régissant le quotidien des collaborateurs et définissant leur manière d'exercer leurs fonctions au sein de l'entreprise.

### JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Société des Boissons du Maroc a célébré, comme chaque année la journée internationale de lutte contre la corruption, en sensibilisant les collaborateurs sur le Code de Conduite et les valeurs qu'il incarne. Notamment sur les cadeaux reçus des partenaires commerciaux, qui doivent être enregistrés dans le registre des cadeaux s'ils dépassent le seuil défini par la procédure «Politique cadeaux et invitations» du groupe. Un quizz conformité a été organisé par le Comité Éthique du Groupe pour aider les collaborateurs à comprendre ces enjeux et promouvoir une culture de l'intégrité au sein de l'entreprise.



## DES ACHATS RESPONSABLES CENTRÉS SUR DES RELATIONS PROFESSIONNELLES RESPONSABLES

La Société des Boissons du Maroc met en lumière son engagement en faveur de la responsabilité sociale des entreprises, et cela grâce à sa charte RSE. Celle-ci a été développée afin de renforcer l'engagement de la société en faveur de l'éthique, de la transparence et de la durabilité de ses achats, et ainsi effectuer ses achats auprès de fournisseurs responsables, qui respectent les normes sociales, environnementales et éthiques.

La charte achats responsables est considérée comme étant un cadre commun, intégré dans une démarche d'amélioration continue, que ce soit pour la Société des Boissons du Maroc, de ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs.

Avant de confirmer l'inclusion de tout nouveau fournisseur dans notre liste de fournisseurs homologués, des

procédures rigoureuses de due diligence sont effectuées. Ces procédures visent à évaluer la conformité des fournisseurs potentiels avec nos normes éthiques, sociales et environnementales, ainsi que leur capacité à fournir des produits ou des services de qualité dans les délais impartis. S'ensuit la signature de la charte achats responsables par les fournisseurs avant la contractualisation de leur partenariat avec la Société des Boissons du Maroc.

Ainsi, dans le choix de ses fournisseurs, la Société des Boissons du Maroc tient compte de ces évaluations et du respect de ses prestataires des règles de responsabilité sociale et environnementale.



## DES STANDARDS DE HAUT NIVEAU POUR LA PROTECTION DES ACTIONNAIRES & DES INVESTISSEURS



Dans un but d'assurer l'intégrité du marché financier et de protéger les investisseurs, et conformément à la circulaire n°01/05 relative aux règles déontologiques devant encadrer l'information au sein des sociétés cotées, la Société des Boissons du Maroc a mis en place un code de déontologie boursière applicable à toute personne détenant des informations privilégiées. Le code de déontologie de la Société des Boissons du Maroc encadre la détention des informations importantes et l'identification des personnes initiées. Un déontologue veille au respect des règles de déontologie boursière, établit des procédures pour les initiés, informe la direction générale des conflits d'intérêts et établit un rapport semestriel pour l'Autorité Marocaine des Marchés des

Capitaux. La société mène des séances de sensibilisation et des consultations pour conseiller les initiés sur les transactions boursières. En 2022, elle a pu sensibiliser 8 nouvelles recrues et tenir une séance collégiale pour le Comité de Direction.

**1**  
SÉANCE COLLÉGIALE  
TENUE EN 2022 À  
DESTINATION DU COMITÉ  
DE DIRECTION

**8**  
SÉANCES INDIVIDUELLES  
TENUES EN 2022 EN  
FAVEUR DES NOUVELLES  
RECRUES





# COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

## LISTE DE COMMUNIQUÉS PUBLIÉS EN 2022

- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4e trimestre 2021 : 28/02/2022
- Communiqué de presse relatif aux résultats de l'exercice 2021 : 29/03/2022
- Publication des résultats financiers de l'exercice 2021 : 31/03/2022
- Communiqué de presse relatif à la publication du rapport financier annuel de l'exercice 2021 : 29/04/2022
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1er trimestre 2022 : 31/05/2022
- Communiqué de presse relatif aux précisions sur la cession éventuelle de sa filiale EAE (Euro Africaine des Eaux) : 29/06/2022
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2e trimestre 2022 : 31/08/2022
- Communiqué de presse relatif aux résultats du 1er semestre 2022 : 28/09/2022
- Publication des résultats financiers du premier semestre 2022 : 30/09/2022
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3e trimestre 2022 : 30/11/2022
- Communiqué de presse relatif à la cession éventuelle de sa filiale EAE (Euro Africaine des Eaux) : 09/12/2022







# COMPTES ET RAPPORTS ANNUELS





# RAPPORT DE GESTION

## TABLE DES MATIÈRES

<b>01. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE</b>	<b>4</b>
A. CONTEXTE POLITIQUE	4
B. CONTEXTE ÉCONOMIQUE	4
<b>02. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>5</b>
B. INVESTISSEMENTS	6
C. EFFECTIFS	6
D. RÉSULTATS FINANCIERS	6
<b>03. ACTIVITES ET RÉSULTATS DE LA/DES FILIALE(S) DE LA SOCIETE</b>	<b>7</b>
A. TABLEAU DES FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATION	7
B. ACTIVITES DES FILIALES	7
C. RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
<b>04. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>13</b>
<b>05. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :</b>	<b>13</b>
<b>06. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS :</b>	<b>14</b>
<b>07. EVÈNEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT</b>	<b>17</b>
<b>08. PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2023</b>	<b>17</b>
<b>10. INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>18</b>
A. PERFORMANCES INDUSTRIELLES	18
B. TRAVAUX DU COMITÉ ETHIQUE	20
C. TRAVAUX EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTAL & ENVIRONNEMENTALE (RSE)	21



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société « Des Boissons du Maroc » au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, des résultats de cette activité, de ses perspectives d'évolution et pour vous soumettre les états financiers de synthèse de la Société et les états financiers consolidés de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Les Commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Il vous sera également soumis à votre approbation les autres points présentés dans l'ordre du jour.

## 01. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

### A. CONTEXTE POLITIQUE

En 2022, le contexte géopolitique en Europe lié à la guerre en Ukraine a continué d'alimenter la montée des cours de l'énergie et des matières premières au niveau international. Ces mêmes tensions se sont donc fait ressentir à l'échelle du Royaume du Maroc avec une augmentation certaine des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers générant une inflation estimée par le HCP à 6,6% à fin décembre 2022.

Face à ces fortes fluctuations sur le coût de la vie et au recul des revenus agricoles, la consommation des ménages s'est sensiblement contractée durant l'année 2022.

### B. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une forte reprise de l'activité économique en 2021 avec une croissance du PIB à plus de 7%, la performance de l'économie marocaine devrait s'établir à 1,2% en 2022, en raison d'une conjoncture peu favorable, notamment pour le secteur agricole, fortement affecté par le déficit pluviométrique.

L'inflation ressort au titre de l'exercice 2022 à 6,6%. Cette dernière, selon le HCP, est due à la hausse des prix des produits alimentaires de 14,4% et des produits non alimentaires de 4,5%.

S'agissant des recettes touristiques et, d'après la DEPF (Direction des Etudes et des Prévisions Financières), leurs croissances, par rapport aux réalisations de 2019 (référence pré-Covid), ont continué de se consolider, de trimestre en trimestre, atteignant +56,4% au T4, après +30,5% au T3, +1,3% au T2 et un recul de 38,1% au T1-2022. Ainsi, au terme de l'année 2022, les recettes touristiques ont dépassé leur niveau pré-crise de 15,9%, après une baisse de 56,4% un an plus tôt. En glissement annuel, ces recettes se sont accrues de 166,1% à fin 2022, suite au retrait de 5,9% l'année précédente, pour atteindre 91,3 milliards de dirhams.

Au terme de l'année 2022, le nombre des arrivées avoisinait les 10,9 millions de touristes, enregistrant un taux de récupération par rapport à leur niveau d'avant la pandémie de 84%.

Sur le théâtre des échanges extérieurs, et toujours selon la DEPF, le Royaume a enregistré sur l'année 2022 :

- ▶ Un raffermissement des exportations issus de l'ensemble des secteurs, particulièrement ceux des phosphates et dérivés (+43,9%), automobile (+33%) et agriculture et agroalimentaire (+16,2%).
- ▶ Une augmentation des importations de la totalité des groupes de produits, notamment les produits énergétiques (+102,6%), les demi-produits (+46,4%) et les produits alimentaires (+44,9%).
- ▶ Un creusement du déficit commercial de 56,5% et la baisse du taux de couverture de 4,5 points à fin 2022, résultant d'une augmentation des importations (+39,6%) plus importante que celle des exportations (+29,4%).
- ▶ Une couverture de 5 mois et 16 jours d'importations de biens et services en matière de réserves de changes.

## 02. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice 2022 le contexte général de l'industrie des boissons a été marqué par la suppression totale des droits de douane pour l'importation des produits alcooliques ainsi que la stabilité de ses Taxes Intérieures de Consommation (TIC). A noter aussi sur 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la Contribution sociale à la solidarité pour les sociétés qui réalisent un bénéfice net supérieur à 40 millions de dirhams qui est passé de 3,5% à 5%.

### Au niveau des activités, l'année 2022 a été marqué par :

- ▶ L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes des activités Bière et Vins. Dans ce contexte, l'activité bière enregistre une augmentation de ses volumes de 4,0% avec une hausse de 7,3% sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 42,0% des volumes de ventes à l'export suite à l'arrêt de la commercialisation de la marque Réserve auprès de Mercadona en Espagne ;
- ▶ La croissance de l'activité Vins (+7,1%), principalement liée à l'augmentation des volumes de ventes en vrac sur le marché de l'export (+18,3%) dont la hausse a été partiellement absorbée par la baisse des ventes de vins locaux SBM (-8,4%) ;
- ▶ Un recul enregistré sur les ventes des vins importés, malgré une contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas avec l'ouverture d'un douzième et treizième magasin Nicolas à Casablanca sur l'exercice 2022 ;
- ▶ Un retrait conséquent observé sur l'activité Eau, sous la marque Ain Ifrane, avec une contreperformance de près de 9,7%.

Aussi, en Décembre 2022, la Société des Boissons du Maroc a annoncé avoir reçu de la part du groupe Mutandis une offre engageante portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Euro Africaine des Eaux (filiale de SBM), ainsi que de l'activité « Eau Minérale » de SBM. Le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 8 décembre 2022, a validé l'offre reçue de la part du groupe Mutandis et donné mandat à la Direction de SBM pour poursuivre les négociations avec le groupe Mutandis de manière exclusive.

Enfin, le groupe a réalisé, sur l'exercice 2022, un chiffre d'affaires de 2 909,6 MDH. Il s'affiche en progression de 7,9 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 212,7 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une performance solide à 647,3 MDH en amélioration de 19,3 % pour l'équivalent de 104,9 MDH. Le résultat net part entreprise s'affiche à 398,7 MDH en croissance de 63,9 MDH par rapport à notre exercice précédent.

### A. ACTIVITÉS COMMERCIALES

Concernant l'activité Bière, SBM enregistre en 2022, une progression du volume de vente de 4,0% par rapport à 2021 avec des réalisations au titre de l'exercice 2022 de 810.976 HL contre 779.990 HL en 2021 soit une progression de + 30.985 HL.

Sur le marché local, le groupe réalise un volume sur l'exercice de 780.886 HL contre 728.076 HL en 2021 soit +52.808 HL par rapport à 2021.

La hausse des volumes de vente s'est poursuivie tout au long de l'année marquée par un retour à la normale après deux années de restrictions sanitaires subies. A noter, un retour à la normal avec un transfert des volumes du Off Trade vers le On Trade.





En ce qui concerne le marché Export, le groupe réalise, sur l'exercice 2022, une contreperformance avec des volumes en baisse de -21.824 HL pour atteindre 30.090 HL contre 51.914 HL réalisé sur l'exercice 2021.

Mercadona (Espagne) reste notre principal client à l'export avec 94% du volume exporté (28.414 HL vs 50.632HL en 2021). Le recul enregistré sur la période provient essentiellement de l'arrêt de la commercialisation de la marque Reserva.

Quant à l'activité Vins, elle a été caractérisée par une progression de ses volumes avec des ventes en hausse de près de +7,0% comparé à l'exercice 2021 et particulièrement le volume de vente en vrac du marché à l'export qui affiche une progression notable de +18,3% par rapport à N-1.

L'activité Eau Locale, représentée par la marque AÏN IFRANE, a connu une régression significative de ses volumes de vente (-9,5% comparé à 2021) principalement sur le canal GMS ; résultat d'une année 2022 particulièrement impactée par un stress hydrique important.

Le format 5L enregistre un recul de -23,3% causé principalement le stress hydrique mentionné ci-dessus mais aussi par le changement des habitudes de consommation (retour à la normale après une période de confinement caractérisée par un choix systématique du format familial 5L), conjugué à notre politique de vente en faveur des petits formats en raison de leur plus forte rentabilité.

L'activité Huile d'Olives a porté sur un volume global de 8.852 HL au titre de l'exercice 2022, en progression de +7,8% comparée à l'exercice 2021. Cette augmentation est expliquée par la reprise des ventes en vrac sur le marché export à la suite de la demande soutenue pour l'huile d'olive marocaine sur les principaux marchés internationaux, après une année 2021 sans vente sur ce canal export.

## B. INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements réalisés en 2022 par le groupe SBM s'établit à 73,4 MDH contre 322,3 MDH lors de l'exercice précédent.

Les investissements de la société SBM s'établissent à 57,2 MDH. Ils concernent principalement le renouvellement du parc des emballages consignés, l'optimisation de l'outil industriel, l'acquisition du matériel publicitaire et la mise à niveau des équipements informatiques.

## C. EFFECTIFS

Les effectifs du groupe SBM sont restés stables au cours de l'exercice 2022 avec 1.404 employés y compris la société CMAR vs 1.403 employés en 2021.

## D. RÉSULTATS FINANCIERS

Les états financiers de synthèse ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos, hors taxes, s'établit à 2.718,4 MDH en augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent pour lequel il s'élevait à 2.518,2 MDH.

Le résultat d'exploitation s'élève à 596,8 MDH contre 438,9 MDH lors de l'exercice précédent, en progression de 36%.

Le résultat net de l'exercice est de 409,7 MDH contre 322,6 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 27%. Le résultat net enregistré représente 15,1% du chiffre d'affaires contre 12,8% pour l'exercice précédent.

## 03. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA/DES FILIALE(S) DE LA SOCIÉTÉ

### A. TABLEAU DES FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATION

(Valeurs en DH)

Sociétés	Capital Social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2022
SVCM	117 354 000,00	762 877	65%	146 770 000,00
LA CLE DES CHAMPS	18 000 000,00	100 000	50%	10 000 000,00
MAROPAC	5 500 000,00	55 000	100%	4 697 557,55
EAE	130 000 000,00	1 300 000	100%	162 261 009,46
ASAO	200 000,00	2 000	100%	-
CMAR	77 771 400,00	777 714	100%	197 200 000,00
<b>Total</b>	<b>348 825 400,00</b>			<b>520 928 567,01</b>

### B. ACTIVITÉS DES FILIALES

#### SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM)

(Valeurs en DH)

Indicateurs	2021	Evolution en %	2022
Chiffre d'affaires HTVA	120,9	13,3%	137,0
Résultat d'exploitation	14,3	17,5%	16,8
Taux de marge opérationnelle	11,8%	+0,4 bp	12,2%
Résultat financier	0,4	>-100%	-0,0
Résultat non Courant	-8,2	-76,4%	-1,9
Impôts sur les Résultats	-3,2	14,1%	-3,7
<b>Résultat Net</b>	<b>3,2</b>	<b>&gt;+100%</b>	<b>11,1</b>

L'année 2022 a été marquée par une baisse du niveau de la production de vin de -9,2% qui s'est affichée à 19.290 HL contre 21 255 HL en 2021.

L'activité oléicole a enregistré une diminution sensible de sa production qui a atteint 672,5 Tonnes contre 782,9 Tonnes l'année précédente, soit une baisse de presque de 14,1%.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint, au titre de l'année 2022, un volume de 36.822 HL contre 33.181 HL en 2021, en hausse de 3.641 HL, soit +11%. Cette bonne performance résulte principalement de la croissance significative des volumes vendus à l'export qui enregistre une augmentation de 20%.



Les ventes de l'huile d'olives, au titre de l'année 2022, ont porté sur un volume global de 8.800 HL, en hausse de 7,1% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 586 HL. La hausse des ventes de l'huile d'olives fait suite à la vente du reliquat de la production de la compagnie de l'année 2021.

Le chiffre d'affaires réalisé, au titre de l'année 2022, s'est affiché à 137,0 MDH contre 120,9 MDH en 2021, en hausse de 13,3% soit l'équivalent de 16,1 MDH. Cette performance s'explique principalement par :

- ▶ La hausse du chiffre d'affaires de l'activité vin pour 11,6 MDH, expliquée par l'impact de la hausse des volumes pour 10,1 MDH, avec un effet prix positif pour 1,5 MDH ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires de l'activité huile d'olives pour 4,2 MDH, expliquée par l'effet prix de ventes pour 2,1 MDH et un effet volume positif de 2,1 MDH.

Le résultat d'exploitation s'est affiché au terme de l'année 2022, à 16,8 MDH en nette progression par rapport à 2021 de +2,5 MDH soit +17,5%. Cette hausse s'explique principalement par :

- ▶ Croissance du chiffre d'affaires de la société de +16,1 MDH ;
- ▶ Augmentation des achats consommés sur matières premières de +14,5 MDH ;
- ▶ Baisse des frais de personnel pour un effet positif de +1,5 MDH ;
- ▶ Augmentation des charges externes pour 0,6 MDH.

Le résultat financier enregistre une baisse de 0,4 MDH à la suite de la constatation d'une perte de change de -0,3 MDH.

Le résultat non courant s'affiche à -1,9 MDH, principalement expliqué par les charges de restructuration au titre de l'exercice.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net de la SVCM a atteint, au terme de l'exercice 2022, le montant de 11,1 MDH contre 3,2 MDH en 2021, soit une hausse de 7,9 MDH.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2022, ont atteint la somme de 1,3 MDH et correspondent à la mise à niveau de l'outil industriel et de la station de traitement des eaux usées.

#### Euro Africaine des Eaux (EAE)

(Valeurs en DH)

Indicateurs	2021	Evolution en %	2022
Chiffre d'affaires HTVA	194,5	-10,3%	174,3
Résultat d'exploitation	60,8	-43,1%	34,6
<b>Taux de marge opérationnelle</b>	<b>31,3%</b>	<b>-36,5%</b>	<b>19,9%</b>
Résultat financier	1,4	-5,2%	1,3
Résultat non courant	-0,8	>-100%	-3,3
<b>Résultat net</b>	<b>41,9</b>	<b>-48,7%</b>	<b>21,5</b>

En termes d'activités, le volume des ventes a enregistré une décroissance de -11,8% pour l'équivalent de -129.002 HL comparé à l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires a par conséquent, enregistré au titre de l'année 2022, une diminution de -20,1 MDH soit -10,3% par rapport à l'année 2021, lié exclusivement au stress hydrique qu'a connu le Royaume au cours de l'année 2022.

Le résultat d'exploitation a ainsi enregistré, une baisse de -26,2 MDH, passant de 60,8 MDH en 2021 à 34,6 MDH au titre de l'exercice 2022. Cette diminution s'explique par :

- ▶ Baisse du chiffre d'affaires de -20,1 MDH ;
- ▶ Effet négatif sur les augmentations des prix MPC avec un effet défavorable de -9,9 MDH ;

- ▶ Diminution sur le poste des impôts et taxes en ligne avec la baisse de l'activité avec un effet de +2,7 MDH ;
- ▶ Baisse des autres charges d'exploitation y compris les frais de personnel pour un effet de +0,5 MDH.

Le résultat financier est resté stable au cours de l'année 2022.

Le résultat non courant a enregistré un impact défavorable de -3,3 MDH sur l'exercice 2022 avec un impôt de cohésion sociale à hauteur de -3,2 MDH et un produit sur assainissement des comptes pour +0,1 MDH.

Ainsi, le résultat net s'affiche, au titre de l'exercice 2022, à 21,5 MDH contre 41,9 MDH en 2021, en diminution de -20,4 MDH.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2022, ont atteint la somme de 1,9 MDH et correspondent à la mise à niveau de l'outil industriel et au renouvellement d'une partie du parc d'emballages.

#### Cépages Marocains Réunis (CMAR) :

L'année 2022 a été marquée par une baisse de la production de raisins de 30,0%. La récolte de raisins s'est affichée, pour l'année 2022, à 20.285 quintaux contre 28.971 quintaux en 2021.

L'activité oléicole a enregistré également, au cours de la période, une baisse de 16,7%, avec une production de 35.544 quintaux versus 42 681 quintaux de production en 2021.

Il est à noter que les prix de vente des raisins sont restés stable au cours de la période.

Quant aux olives, leurs prix de vente ont enregistré une forte augmentation de 80% au cours de l'année 2022 à la suite des fortes pressions inflationnistes enregistrées sur les cours internationaux.

Les raisins ont ainsi été cédés au prix de 650 dhs / quintal et les olives au prix de 900 dhs / quintal.

Par conséquent, le chiffre d'affaires hors TVA a atteint 41,9 MDH contre 40,5 MDH en 2021, soit une hausse de 1,5 MDH répartie entre -5,6 MDH pour le chiffre d'affaires raisins et +7,1 MDH pour le chiffre d'affaires olive.

Le résultat d'exploitation s'est affiché à -17,7 MDH contre -27,7 MDH l'année précédente. Cette amélioration du résultat opérationnel s'explique principalement par la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires conjuguée à un plan d'optimisation et maîtrise des charges fixes. Malgré cela, les rendements des terres sont en baisses à la suite des sévères déficits hydriques que connaît le Maroc depuis plusieurs années.

Le résultat financier s'est situé à -0,5 MDH en 2022 contre -0,7 MDH en 2021. Il enregistre les dividendes distribués par la filiale SVCM pour 1,0 MDH contre 0,8 MDH l'année précédente. Il enregistre également les charges financières sur emprunt obligataire débloqué par la SBM de 1,5 MDH contre 1,5 MDH sur l'exercice précédent.

Le résultat non courant s'affiche à -4,5 MDH expliqué par les moins-values sur cessions des immobilisations.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'est établi, au terme de l'exercice 2022, à -22,9 MDH contre -28,6 MDH en 2021.

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 6,6 MDH et a porté principalement sur :

- ▶ La continuité du programme de plantation de 212 HA de vignes pour 3,8 MDH ;
- ▶ L'acquisition de matériel agricole pour l'activité oléicole à hauteur de 0,8 MDH ;
- ▶ La refonte du système informatique pour 0,8 MDH ;
- ▶ D'autres Immobilisations diverses pour 1,2 MDH.





### La Clé des Champs :

(Valeurs en DH)			
Indicateurs	2021	Evolution en %	2022
Chiffre d'affaires HTVA	165,0	-8,8%	150,6
Résultat d'exploitation	19,3	-22,3%	15,0
<b>Taux de marge opérationnelle</b>	<b>11,8%</b>	<b>-1,7 pts</b>	<b>10,0%</b>
Résultat financier	0,2	-76,5%	0,0
Résultat non courant	-1,4	>-100%	0,5
<b>Résultat net</b>	<b>12,2</b>	<b>-19,7%</b>	<b>9,8</b>

Le chiffre d'affaires hors TVA a enregistré une contreperformance de -8,8% soit -14,4 MDH par rapport à l'année précédente, passant de 165,0 MDH en 2021 à 150,6 MDH au titre de l'exercice 2022.

La baisse des ventes enregistrée provient principalement d'un retour à une situation normalisée après une période de restrictions sanitaires qui avait profondément impactée les habitudes de consommation (du On Trade vers le Off Trade).

Il est à noter, depuis les deux dernières années, de la conduite de travaux importants, menés dans l'objectif de l'optimisation des politiques commerciale et tarifaire.

Ces travaux ont notamment permis de repositionner, de manière efficace, l'enseigne NICOLAS via l'alignement des prix de vente au même niveau que la concurrence ainsi que l'élargissement du champ d'application des remises promotionnelles.

L'exercice 2022 a enregistré l'ouverture de deux nouveaux magasins à Casablanca (Maarif & Ziraoui) portant ainsi le total du réseau NICOLAS au Maroc à treize (13) magasins.

Le résultat d'exploitation a enregistré un recul de -22,3% passant de 19,3 MDH à 15,0 MDH soit -4,3 MDH. Cette baisse est expliquée principalement par l'effet de la diminution de la marge brute de -2,2 MDH conjuguée à une augmentation des autres charges externes y compris les frais de personnels avec un effet de -1,7 MDH.

Le résultat net s'est établi au terme de l'exercice 2022 à 9,8 MDH contre 12,2 MDH en 2021 soit une baisse de -19,7% pour l'équivalent de -2,4 MDH.

#### Maropac :

La société Maropac est en arrêt d'activité. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2022, est de -0,05 MDH.

#### ASAO :

La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2022, est de -0,02 MDH.

### C. RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Valeurs en DH)			
Indicateurs	2021	Evolution en %	2022
Chiffre d'affaires H.TVA	2 696,9	7,9%	2 909,6
Résultat d'exploitation	542,4	19,3%	647,3
<b>Taux de marge opérationnelle</b>	<b>20,1%</b>	<b>+2,1 bp</b>	<b>22,2%</b>
Résultat financier	13,3	-41,5%	7,8
Résultat non courant	-26,5	33,5%	-35,3
<b>Résultat d'entreprise</b>	<b>529,2</b>	<b>17,1%</b>	<b>619,8</b>
<b>Résultat net</b>	<b>341,1</b>	<b>18,3%</b>	<b>403,5</b>
<b>Résultat net (Part Groupe)</b>	<b>334,8</b>	<b>19,1%</b>	<b>398,7</b>

Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse de 7,9% pour l'équivalent de 212,7 MDH.

Cette performance s'explique principalement par :

- ▶ La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité Bière de 10,5% pour 224,1 MDH ;
- ▶ La progression du chiffre d'affaires des ventes de vins de 11,2% pour l'équivalent de 13,1 MDH ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires de l'huile d'olives de 15,7% pour 4,6 MDH ;
- ▶ La baisse du chiffre d'affaires de l'activité Nicolas de -9,3% pour -14,6 MDH ;
- ▶ Le recul du chiffre d'affaires de l'activité Eau de -7,2% pour l'équivalent de -18,4 MDH ;
- ▶ L'augmentation du chiffre d'affaires provenant des autres produits (cession de drèches, locations, ventes déchets) pour +4,0 MDH.

Le résultat d'exploitation enregistre ainsi une hausse significative de 19,3% pour l'équivalent de 104,9 MDH, passant ainsi de 542,4 MDH en 2021 à 647,3 MDH au titre de l'année 2022.

Les principaux éléments constitutifs de ce résultat sont :

- ▶ L'évolution de la marge brute liée principalement à l'augmentation des tarifs de ventes conjuguée au mix canal pour un effet positif de +182 MDH ;
- ▶ La diminution des charges externes pour un effet positif de +25,7 MDH malgré la hausse des frais de personnel avec un effet négatif de -22,6 MDH à la suite de l'effet en année pleine de l'intégration de la société CMAR dans le périmètre ;
- ▶ L'effet négatif sur les dotations/reprises sur provisions notamment sur les provisions clients et dotations sur stocks pour -22,9 MDH liées aux reprises constatées en 2021 lors du nettoyage des comptes pour le passage à SAP ;
- ▶ La hausse des impôts et taxes pour un effet négatif de -45,7 MDH qui résulte principalement de l'augmentation des volumes l'Activité Bière ;
- ▶ L'augmentation du poste des dotations aux amortissements pour un effet de -14,5 MDH expliquée aussi par les amortissements de la société CMAR pour -13,8 MDH (intégration le 01/10/2021).

Le résultat financier s'affiche à 7,8 MDH contre 13,1 MDH en 2021, en baisse de -5,5 MDH expliqué principalement par des pertes de changes plus importantes en 2022, causées par les fluctuations du taux MAD/EURO pour un effet négatif de -3,1 MDH.

Le résultat non courant enregistre, au terme de l'année 2022, un impact défavorable de -35,3 MDH principalement sur la charge de cohésion sociale pour -27,6 MDH ;

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d'entreprise passe de 529,2 MDH à 619,8 MDH en 2022, et affiche une forte progression de 17,1% pour l'équivalent de 90,5 MDH.

Le résultat net global s'affiche ainsi, à la clôture de l'année 2022, à 403,5 MDH, en hausse de 18,3% pour l'équivalent de 62,4 MDH.

Le résultat net Part du Groupe a suivi la même tendance et s'affiche à 398,7 MDH contre 334,8 MDH en 2021.



## LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principaux indicateurs de la situation financière du Groupe se présentent comme suit :

(Valeurs en DH)

Indicateurs	31/12/2021	Evolution En %	31/12/2022
Capitaux propres consolidés	1 483,0	5,4%	1 562,7
Fonds de roulement	745,0	18,4%	882,1
Besoins en fonds de roulement	78,4	-62,1%	29,7
Trésorerie nette	666,6	27,9%	852,4

## D. ÉTAT DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE :

La décomposition des valeurs mobilières de placement se présente comme suit :

(Valeurs en KDH)

Filiales	Soldes SICAV	Soldes Dépôts à terme
SBM	710 492	-
EAE	103 957	-
CDC	33 092	-
SVCM	28 700	-
CMAR	-	-
<b>Total GBM</b>	<b>876 240</b>	<b>-</b>

## 04. PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états financiers de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 409.741.807,71 DH.

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

▸ Bénéfice net	409 741 807,71 DH
▸ Report à nouveau des exercices antérieurs	2 816 014,22 DH
▸ Bénéfice distribuable	412 557 821,93 DH
▸ Distribution d'un dividende de	411 714 511,50 DH
▸ Affectation au report à nouveau	843 310,43 DH

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2.829.653 actions composant le capital social, un dividende global brut de 411 714 511,50 DH soit 145,50 DH par action.

Le paiement sera effectué à partir du Jeudi 15 Juin 2023 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions, le poste report à nouveau est, par ailleurs, porté de 2 816 014,22 DH à 843 310,43 DH.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèse consolidés tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net global de 403 465 765,01 DH et un bénéfice net part du groupe d'un montant de 398 749 450,77 DH.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires, un rapport spécial sur les conventions réglementées approuvées précédemment. Nous vous demandons d'en approuver les termes et conclusions.

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 05. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2021	296 319 110,82	164 181 599,42	65 739 403,22	5 101 899,10	9 690 745,63	51 605 463,45
31/12/2022	328 761 903,58	87 149 100,39	135 479 448,19	19 867 355,15	15 902 328,20	70 363 671,65





## 06. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS :

### M. Michel PALU : Président du Conseil d'Administration – SBM

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

### M. Jean-Claude PALU : Administrateur

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

### M. Gilles MARTIGNAC : Administrateur

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM) ;

### M. Guy DE CLERCQ : Administrateur

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Clé des Champs – CDC ;

### Mme Laurence DEQUATRE : Administrateur

#### Mandats :

- ▶ Aucun autre mandat au Maroc.

### M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI : Administrateur

#### Mandats :

- ▶ Aucun autre mandat au Maroc.

### Société : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI),

#### Représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER :

#### Mandats de M. YVES-MENAGER :

- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM (représentant permanent SBM) ;
- ▶ MAROPAC (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

### Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR),

#### Représentée par M. Khalid CHEDDADI :

#### Mandats de M. CHEDDADI :

- ▶ AKILAM ;
- ▶ Akwa Africa
- ▶ Atlas Hospitality Morocco ;
- ▶ Auto Hall ;
- ▶ AXA Assurances Maroc ;
- ▶ CIMR Foncia ;
- ▶ COSUMAR ;
- ▶ Crédit Immobilier et Hôtelier ;
- ▶ IMC ;
- ▶ H Partners ;
- ▶ LARBEL ;
- ▶ OLEA Trading ;
- ▶ OLEA Capital SLE Bertin ;
- ▶ OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation ;
- ▶ OLEA Capital SLE I ;
- ▶ OLEA Capital SLE II ;
- ▶ OLEA Capital SLE III ;
- ▶ RAMICAL ;
- ▶ SAPRESS ;
- ▶ Sochepress ;
- ▶ Upline Ventures ;
- ▶ Warak Press ;
- ▶ SICAV CIMR AJIAL ;
- ▶ SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- ▶ SICAV CIMR IDDKHAR ;
- ▶ SICAV CIMR PREVOYANCE ;
- ▶ SICAV TRESO PLUS ;



#### Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR :

- ▶ AFMA ;
- ▶ AL MADA HOLDING ;
- ▶ A6 Immobilier ;
- ▶ Banque Populaire ;
- ▶ Société des Boissons du Maroc ;
- ▶ CFG BANK ;
- ▶ EQDOM ;
- ▶ Jorf Fertilizers Company V ;
- ▶ Lafarge Holcim Maroc ;
- ▶ OLEA Capital Fund ;
- ▶ RISMA ;
- ▶ Société de Sel de Mohammedia ;
- ▶ SOMED ;
- ▶ SONASID ;

**Société : HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG,**

**Représentée par M. Pascal SABRIE :**

#### Mandats de M. SABRIE :

- ▶ Aucun autre mandat au Maroc.

**Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH : Administrateur indépendant**

#### Mandats :

- ▶ CIH BANK ;
- ▶ MUTANDIS ;
- ▶ ARADEI CAPITAL ;
- ▶ HIA
- ▶ Xlinks Morocco.

**Mme. Nawal EL AIDAOUI : Administrateur indépendant**

#### Mandats :

- ▶ Aucun autre mandat au Maroc.

#### 07. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

#### 08. PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2023

À l'instar de l'année 2022, les événements géopolitiques qui affectent tout particulièrement l'Europe vont, sans aucun doute au cours de l'année 2023, continuer de générer des impacts certains sur l'évolution des prix des matières premières et sur ceux de l'énergie et donc maintenir de fortes pressions inflationnistes sur les prix à la consommation auprès des ménages.

Au niveau national et selon les dernières prévisions de la Banque Mondiale, le PIB du Royaume du Maroc, au titre de l'année 2023, devrait afficher une croissance de 3,3% ; reflet d'une croissance de la valeur ajoutée de +9,0% du secteur primaire qui devrait se remettre progressivement de la sécheresse de l'année dernière et, de +2,7% de progression sur le secteur non agricole.

Face à la conjoncture actuelle, marquée donc par une forte fluctuation des prix des matières premières et une évolution incertaine de la croissance économique, la Société des Boissons du Maroc va continuer en 2023 à déployer ses programmes internes d'amélioration continue. Les objectifs très clairs sont le développement de nouveaux relais de croissance au sein de chacun de ses métiers, que ce soit la brasserie, la vitiviniculture, l'oléiculture, l'eau minérale ou les cavistes de proximité. Les actions cibleront principalement la consolidation de ses processus opérationnels, le renforcement de la proximité avec ses clients, la maîtrise de sa chaîne logistique et la structuration de la branche de son amont agricole.

Dans ce contexte, le Groupe des Boissons du Maroc prévoit une consolidation de la croissance à compter du deuxième trimestre 2023 sur l'ensemble de ses activités





## 10. INFORMATIONS DIVERSES

### A. PERFORMANCES INDUSTRIELLES

Les réalisations industrielles du groupe au titre de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

#### Activité Bière :

La production de la bière en 2022 s'est répartie comme suit :

Brassage en HL	2021	Evolution en %	2022	QP %	
				2021	2022
SBM (Tit Mellil)	789 745	5,9%	836 461	100%	100%
SBM (Fès)	-	-	-	0%	0%
<b>Total</b>	<b>789 745</b>	<b>5,9%</b>	<b>836 461</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Conditionnement en HL	2021	Evolution en %	2022	QP %	
				2021	2022
SBM (Tit Mellil)	768 082	5,8%	812 316	100%	100%
SBM (Fès)	-	-	-	0%	0%
<b>Total</b>	<b>768 082</b>	<b>5,8%</b>	<b>812 316</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Dans un contexte de reprise après deux années de crise sanitaire qui auront fortement impacté notre mode de fonctionnement, l'année 2022 a été marquée par un focus sur l'optimisation de l'outil industriel et de la rationalisation des coûts de production. Ces travaux se sont illustrés notamment au travers de l'amélioration des rendements des lignes, l'optimisation des freintes, le lancement des chantiers d'efficacité énergétique et plusieurs projets stratégiques, ainsi que des réflexions et des études d'extension de capacité et d'amélioration des process :

- ▶ Phase 1 de l'automatisation de la salle de brassage ;
- ▶ Projet du nouveau bouchon pull off ;
- ▶ Station de traitement des eaux usées ;
- ▶ Mise à niveau du laboratoire central ;
- ▶ Extension du magasin des produits finis ;
- ▶ Valorisation du CO2 par la vente de l'excédent ;
- ▶ La réduction des taux des freintes (4,84 en 2022 vs 5,95 en 2021) ;
- ▶ L'optimisation des ratios énergétiques : 4,91 en 2022 vs 5,91 en 2021 pour l'eau, 11,51 en 2022 vs 12,7 pour l'électricité et 2,54 en 2022 vs 2,94 en 2021 pour le fuel.

L'accent a été mis cette année aussi sur le contrôle qualité avec, d'une part, l'acquisition et la mise en place d'une PCR (Polymerase Chain Reaction) afin d'avoir des analyses microbiologiques plus fiables et plus rapides. D'autre part, il a été procédé à une mise en place de SharePoint ITS dont l'objectif est la maîtrise du suivi et de la stabilité de nos processus de fabrication.

L'année 2022 a été marquée par le développement et le lancement de nouveaux emballages tel que la nouvelle bouteille 20 cl, le bouchon pull off sur la Casablanca 20 cl et 25 cl.

Au niveau du management de la Qualité et de la Sécurité des denrées alimentaires, le site de SBM Casablanca a lancé la revue du système en mettant à jour la cartographie des processus selon la nouvelle organisation et en intégrant des processus siège (Commercial, Logistique, Achats et SI). Aussi, notons, la mise à jour de toutes les

procédures, les manuels et les instructions afin de programmer un audit de certification pour 2023.

Par ailleurs, SBM a reçu en 2022 la Médaille d'Or Qualité du « Monde Selection International Quality Institute (Belgique) » sur sa bière Casablanca, la Médaille d'argent pour la Spéciale 25 cl et la bronze pour la Spéciale 24 cl.

#### Activité Eau (EAE) :

La production d'eau en 2022 s'est répartie comme suit :

Production en HL	2021	Evolution en %	2022	QP %	
				2021	2022
Aïn Ifrane 33cl	212 331	20%	199 409	19,4%	20,7%
Aïn Ifrane 50cl	126 267	27%	119 399	11,5%	12,4%
Aïn Ifrane 1,5L	360 852	23%	348 983	33,0%	36,1%
Aïn Ifrane 5L	395 540	-5%	297 877	36,1%	30,9%
<b>Total</b>	<b>1 094 990</b>	<b>11%</b>	<b>965 668</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

L'année 2022 a été marquée par une baisse des volumes, due essentiellement à la baisse de niveau de la source à la suite des épisodes de stress hydriques enregistrés au cours de l'année.

Par ailleurs, le site d'EAE a passé l'audit de suivi de la certification selon les référentiels ISO 9001/2015, ISO 22000/2018 et FSSC 22000 V5.1.

#### Activités Vins et Huile d'olives (SVCM) :

La production de raisins et de vins en 2022 s'est présentée comme suit :

CHAI MEKNES	2021	2022	Evolution 2022/2021
Production Raisins (QTX)*	24 040,4	19 883,2	-17,3%
Production Vins (HL)	15 890,00	12 203,0	-23,2%
Coefficient de vinification	1,51	1,63	
Superficie Exploitée Raisin (HA)	872,4	941,4	
Production Vins (HL)/(HA)	18,2	10,8	

\*3 321 QTX de raisins achetés en 2022 vs 2 245 QTX en 2021

CHAI BOULAOUANE	2021	2022	Evolution 2021/2022
Production Raisins (QTX)	7 175,3	9 870,5	37,6%
Production Vins (HL)	5 365,0	7 087,0	32,1%
Coefficient de vinification	1,34	1,39	
Superficie Exploitée Raisin (HA)	131,6	131,6	
Production Vins (HL)/(HA)	40,8	20,4	

Dans un contexte difficile caractérisé par une faible pluviométrie (moyenne de 300 MM), avec une mauvaise répartition, une réduction des ressources en eau et des fortes températures pendant la période de véraison et de maturité (plus de 45°C), la production a connu en 2022 une baisse d'environ 20%. La chute des productions des raisins dans les exploitations de la CMAR a été partiellement compensée par l'achat de raisins de chez des tiers.

Le grand projet de mise en valeur de la CMAR dont l'objectif est de restructurer le vignoble par la réduction des superficies et la plantation de variétés plus productives est toujours en cours de déploiement. Au vu des conditions climatiques qui sévissent dans la région et le retard que connaît la construction du grand barrage qui va alimenter



la plaine de Saïs en eau d'irrigation, la restructuration du vignoble a connu un décalage dans le temps.

Par ailleurs, les études ont été lancées pour la construction de 2 bassins de stockage d'eau : un de 400 000 m<sup>3</sup> à Gandoura et un autre de 130 000 m<sup>3</sup> à El Baraka.

Cette année a été marquée aussi par la restitution des 2 domaines Mechrek 2 et Mettough 2, d'une superficie d'environ 128 Ha, à cause du manque d'eau.

Les objectifs 2023 sont les suivants :

#### Optimisation des coûts

- ▶ Réduction des freintes ;
- ▶ Amélioration des rendements ;
- ▶ Réduction des consommations d'énergie ;
- ▶ Optimisation de la planification ;

#### Renforcement des ressources humaines

- ▶ Préparer la relève des compétences ;
- ▶ Assurer la polyvalence des équipes ;
- ▶ Instaurer la politique « prime selon l'atteinte des objectifs » ;

#### Mise à niveau et amélioration de la sécurité et du volet environnemental :

- ▶ Mise en conformité santé et sécurité au travail selon l'évolution de la réglementation en vigueur et la norme SST 45 001 ;
- ▶ Mise en conformité environnementale selon l'évolution de la réglementation en vigueur et la norme 14 001 ;

#### Veille Technologique

- ▶ Améliorer les process / qualité ;
- ▶ Accompagner la direction commerciale et marketing pour répondre aux besoins et à l'évolution du marché.

## B. TRAVAUX DU COMITÉ ETHIQUE

### 1. Actions du Comité Ethique au cours de l'exercice 2022

Le comité d'éthique s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2022. Ces réunions avaient pour objectifs :

- ▶ Continuer le déploiement du programme de conformité ;
- ▶ Identifier les risques de conformité à travers l'exercice de cartographie des risques et mettre en place des plans d'actions afin de les mitiger ;
- ▶ Organiser des événements conformité afin d'approfondir les connaissances des salariés en matière du code de conduite. Par exemple : l'organisation des points rencontres avec les référents éthiques, quizz conformité et organisation de la journée mondiale de lutte contre la corruption ;
- ▶ Etablir un plan/ calendrier de communication du dispositif de conformité GBM et du Code de Conduite ;
- ▶ Mise en place d'un plan de formation des salariés en fonction de leur exposition au risque ;
- ▶ Faire un point sur les signalements reçus et traités et s'aligner sur les actions à entreprendre ;
- ▶ Faire connaître les différents référents éthiques au sein du Groupe et informer sur leur rôle ;
- ▶ Remonter les informations requises par le Comité Ethique Pôle Groupe.

### 2. Objectifs du Comité Ethique pour l'exercice 2023

- ▶ Continuer à faire connaître et adhérer les collaborateurs au programme conformité GBM ;
- ▶ Évaluer l'efficacité du programme de conformité ;

- ▶ Promouvoir une culture organisationnelle qui encourage la conduite éthique et l'engagement envers la conformité ;
- ▶ Sensibiliser d'avantage les collaborateurs au code de conduite, notamment la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le respect des collaborateurs et la confidentialité ;
- ▶ Améliorer une culture de prise de parole et encourager les collaborateurs à se rapprocher des référents éthiques et/ou utiliser la plateforme de signalement pour chaque comportement ou incident qui est susceptible de constituer une violation au code de conduite.

## C. TRAVAUX EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE (RSE)

L'activité industrielle du Groupe des Boissons du Maroc, toutes branches confondues, est intimement liée aux régions et aux produits de la terre (orge/malt, houblon, olive, eau, raisin).

L'approche RSE de SBM est celle d'un groupe résolument engagé et responsable envers son environnement et envers tous les intervenants de la chaîne de valeur de son écosystème, dans la mesure où SBM valorise les produits de la terre, mais a surtout pour responsabilité, de les préserver pour les générations futures.

SBM a adopté depuis 2012 une politique RSE orientée vers l'amélioration continue de la qualité, le développement durable et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le déploiement de cette stratégie trouve ses fondements dans le soutien de toutes initiatives et actions locales dans l'objectif de réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et favoriser le développement durable, de développer les territoires sur lesquels SBM intervient et enfin, de faire respecter ses principes éthiques vis-à-vis de ses collaborateurs et de ses partenaires.

### 1. Ressources humaines

Consciente de la richesse que constitue son capital humain, la Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat social sain, favorisant l'épanouissement des collaborateurs, garantissant leur sécurité et préservant leur santé.

#### a) Santé et sécurité des salariés

La Société des Boissons du Maroc offre un accompagnement personnalisé à ses employés pour assurer le respect des règles de sécurité et prévenir les accidents. En 2022, neuf sessions de formation ont été organisées pour renforcer la protection des travailleurs. Ces mesures ont porté leurs fruits car le nombre d'accidents de travail avec arrêt a chuté de manière significative, passant de six en 2021 à un seul en 2022. Cette réussite est le fruit des efforts constants de l'entreprise pour promouvoir une culture de vigilance et de prévention des accidents ; notamment en utilisant des affichages et en appliquant des mesures strictes concernant le port des équipements de protection individuelle (EPI). Cette politique proactive a permis à la Société des Boissons du Maroc d'obtenir le deuxième taux le plus bas d'accidents de travail avec arrêt.

#### b) Formation et développement des compétences

SBM a maintenu son programme de développement des compétences pour tous ses employés, couvrant des sujets tels que la production, la gestion d'équipe, la communication, la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité. Une évaluation des compétences et une enquête ont été menées avant la mise en place du plan pour identifier les besoins de formation des employés. 81% des employés ont participé aux formations proposées, avec une moyenne de 2,3 jours de formation par personne.

Formation des collaborateurs	2020	2021	2022
Budger de formation en % de la masse salariale	1,3%	1,3%	1,4%
Part des salariés bénéficiant d'une formation	63%	80%	81%





### c) Amélioration du dialogue social

La Société des Boissons du Maroc valorise les bonnes pratiques de dialogue social en vue de renforcer ses relations avec ses partenaires sociaux. Elle a ainsi mis en place une démarche structurée pour un dialogue social régulier avec les représentants des employés, dans l'optique d'une relation consolidée.

### 2. Environnement

- ▶ SBM a économisé 13 millions de litres d'eau grâce à la réutilisation des eaux de rinçage des bouteilles et la récupération des eaux de lavage pour la pasteurisation de ses produits et le nettoyage de l'usine ;
- ▶ SBM a mis en place un dispositif de récupération du CO2 produit lors de la fermentation du moût et est capable de récupérer, stocker et vendre environ 200 tonnes de CO2 annuellement ;
- ▶ En 2022, 100 millions de bouteilles ont été réintégrées et réutilisées dans le circuit de production grâce à la démarche efficace de consignation des bouteilles de bière en verre, des casiers et des palettes en bois ;
- ▶ SBM a introduit un modèle novateur de récupération de bouteilles en verre au niveau de son réseau de magasins Nicolas en mettant à disposition des bacs de recyclage dans 13 magasins Nicolas à travers le Royaume du Maroc ;
- ▶ La Société des Boissons a recyclé plus de 45 000 casiers en 2022 en effectuant un broyage des casiers non conformes aux standards de qualité.

### 3. Engagement sociétal

- ▶ La Société des Boissons du Maroc s'engage dans des initiatives sociétales pour le développement durable :
- ▶ La rénovation de l'école primaire «Charif Al Idrissi» avec des améliorations des installations sanitaires et des espaces verts, l'intégration d'un potager et d'un puits ;
- ▶ La distribution de 600 paniers alimentaires pour aider les familles défavorisées de Casablanca et Bensmim pendant le mois de Ramadan 2022.

### Économie circulaire :

- ▶ A ce titre, l'action de SBM contribue à promouvoir la communauté locale dans laquelle elle évolue tous les jours ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles, notamment via la participation au financement de projets d'envergure. À titre d'exemple, le projet Mogagreen qui vise à accompagner la ville d'Essaouira dans une démarche de "ZÉRO déchet recyclable arrivant dans la décharge" à l'horizon 2030, auquel SBM a pris part et figure parmi les sponsors significatifs.

### Due-diligence de nos fournisseurs et partenaires :

- ▶ Dans un souci de consommation responsable, le choix des fournisseurs sur des critères définis est l'une des valeurs fortes de SBM. Nous nous devons de faire le choix de fournisseurs pouvant nous garantir leurs engagements dans des politiques environnementales et sociales responsables. Les réponses qu'ils nous fournissent dans le questionnaire de due diligence qui leur est envoyé de manière systématique est une aide dans leur référencement.
- ▶ La suite logique sera d'auditer ces mêmes parties prenantes et ce, dans le but de vérifier la véracité de leurs engagements qui sont primordiaux pour le Groupe.
- ▶ La signature de l'engagement éthique et RSE est indispensable. Il est une garantie des bonnes pratiques de la part des parties prenantes. C'est aussi un moyen d'engager les partenaires sur des valeurs communes et ainsi créer une véritable résonance dans notre démarche engagée.

### 4. Objectifs pour l'exercice 2023

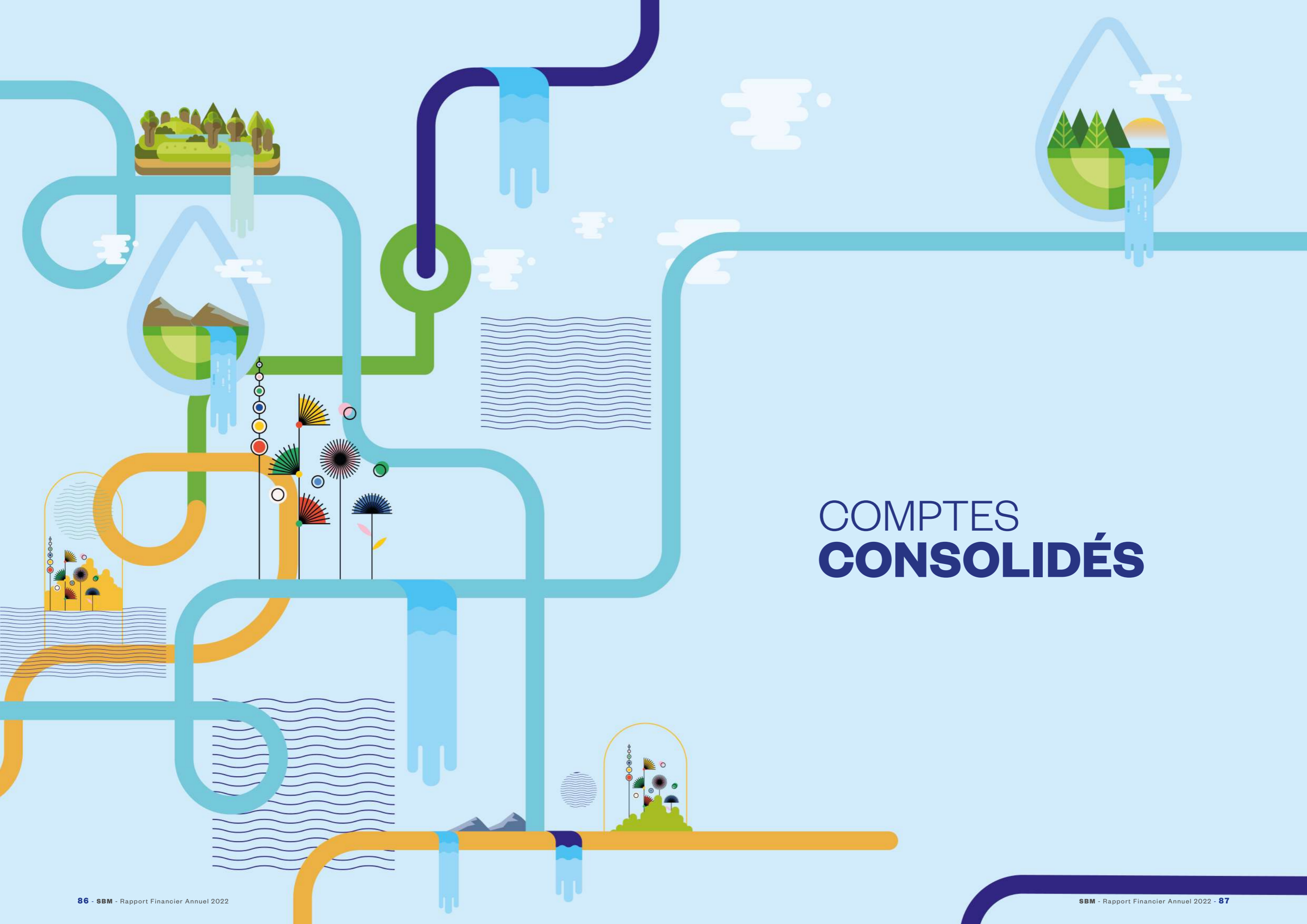
Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vigilance et en réponse aux risques RSE identifiés lors de la campagne de cartographie des risques, un atelier a été organisé en décembre 2022 par le Comité RSE et à l'issue duquel un plan d'action pour l'année 2023 a été arrêté :

THÈME	ENJEUX	ACTIONS
DROIT HUMAINS ET LIBERTÉS	Travail des enfants ou Travail Forcé chez les partenaires	1 – Organisation des Audit Fournisseurs
		2 – Organisation de la journée des Fournisseurs
RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Harcèlement Moral et/ou Sexuel	1 – Sensibilisation par Capsule Vidéo et Affichages
		1 – Affichage ludique par TV des informations relatives aux accidents de travail dans la zone de production
	2 – Limitation de la vitesse des Chariots Élévateurs dans les magasins et Usines	
	3 – Conditionnement du démarrage des Chariots Élévateurs par le port de ceinture	
	4 – Programme de formation des conducteurs de Chariots Élévateurs	
Accident de travail	5 – Création d'un code de conduite interne des Chariots Élévateurs	
	1 – Création d'une Hotline d'Appel sur la Conduite des camions	
ENVIRONNEMENT	Accident de Trajet	2 – Activation des Comités Santé Sécurité
		1 – Fontaine d'eau dans la cantine
		2 – Tri Sélectif au Siège et Usine des déchets
Gestion du Plastique Post Consommation	3 – Action de Sensibilisation à destination du Personnel	

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés anonymes votre/vos Commissaire(s) aux Comptes va/vont vous présenter son/leur rapport spécial au titre de l'exercice 2022. Vous aurez à approuver les termes et conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux. Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour son travail, sa motivation et son dévouement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



# COMPTES **CONSOLIDÉS**





# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

<b>COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)</b>		
(en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 907 830</b>	<b>2 768 413</b>
Ventes de marchandises	451 354	500 169
Ventes de biens et services	2 458 606	2 196 839
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 909 960</b>	<b>2 697 008</b>
Variation des stocks et autres produits	-2 130	71 405
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 260 489</b>	<b>2 225 998</b>
Achats revendus et consommés	619 155	631 937
Impôts et taxes	944 087	898 398
Charges de personnel	197 206	174 590
Autres charges d'exploitation	341 613	370 206
Dotations d'exploitation	158 428	150 867
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>647 341</b>	<b>542 415</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>7 762</b>	<b>13 265</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>655 103</b>	<b>555 680</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-35 335</b>	<b>-26 464</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>619 768</b>	<b>529 216</b>
Impôts sur les résultats	200 774	170 314
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	15 528	17 796
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>403 466</b>	<b>341 106</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>398 749</b>	<b>334 802</b>
Intérêts minoritaires	4 717	6 304

<b>BILAN ACTIF</b> ( en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>877 027</b>	<b>948 758</b>
Immobilisations incorporelles	44 818	56 318
Immobilisations corporelles	662 652	713 362
Immobilisations financières	3 117	4 808
Écarts d'acquisition	66 267	81 797
Impôts différés - Actif	100 173	92 473
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 661 996</b>	<b>1 420 800</b>
Stocks et en cours	396 891	340 607
Créances d'exploitation	304 042	324 438
Créances diverses	84 823	88 317
Titres et valeurs de placements	876 240	667 438
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>51 231</b>	<b>51 538</b>
<b>TOTAL - ACTIF</b>	<b>2 590 254</b>	<b>2 421 096</b>

<b>BILAN PASSIF</b> ( en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>1 759 097</b>	<b>1 693 787</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 562 682</b>	<b>1 483 020</b>
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	851 685	836 638
Résultat net de l'exercice	398 749	334 802
Intérêts minoritaires	29 283	28 615
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>193 518</b>	<b>207 185</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>2 897</b>	<b>3 582</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>756 058</b>	<b>674 980</b>
Dettes d'exploitation	367 833	325 389
Dettes diverses	355 968	327 799
Autres provisions	32 257	21 792
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>75 099</b>	<b>52 329</b>
<b>TOTAL - PASSIF</b>	<b>2 590 254</b>	<b>2 421 096</b>



### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>403 466</b>	<b>341 106</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	123 084	119 116
Variation des impôts différés	(7 736)	(1 722)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(3 466)	(4 118)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>515 347</b>	<b>454 382</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>48 681</b>	<b>185 895</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>564 028</b>	<b>640 277</b>
Acquisition d'immobilisations	(70 813)	(212 312)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	14 642	9 703
Incidence des variations de périmètre		(197 200)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>(56 171)</b>	<b>(399 809)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(319 756)	(300 764)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 050)	0
Diminution des immobilisations financières	2 359	5 569
Diminution des dettes de financement	(685)	42 357
Subvention d'investissements		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(322 132)</b>	<b>(252 838)</b>
<b>Variation de la Trésorerie (I+II+III)</b>	<b>185 725</b>	<b>(12 371)</b>
Trésorerie d'ouverture	666 647	679 018
Variation de la trésorerie	185 725	(12 371)
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>852 372</b>	<b>666 647</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>AU 1ER JANVIER 2021</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 167 549</b>		<b>1 450 514</b>	<b>87 126</b>	<b>1 537 640</b>
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-300 764		-300 764		-300 764
Titres d'autocontrôle						-		0
Variation de périmètre				-30 144		-30 144	-64 816	-94 960
Résultat de l'exercice					334 802	334 802	6 304	341 106
Écarts de conversion						-		0
Autres variations						-	-	0
<b>Au 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>836 641</b>	<b>334 802</b>	<b>1 454 408</b>	<b>28 614</b>	<b>1 483 022</b>
<b>AU 1ER JANVIER 2022</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 171 443</b>		<b>1 454 408</b>	<b>28 614</b>	<b>1 483 022</b>
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-319 756		-319 756	-4 050	-323 806
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						0		0
Résultat de l'exercice					398 749	398 749	4 717	403 466
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
<b>Au 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>851 687</b>	<b>398 749</b>	<b>1 533 401</b>	<b>29 281</b>	<b>1 562 682</b>

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale





# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

## Faits marquants de l'exercice :

Après une forte reprise de l'activité économique en 2021 avec une croissance du PIB à plus de 7%, la performance de l'économie marocaine devrait s'établir à 1,2% en 2022, en raison d'une conjoncture peu favorable, notamment pour le secteur agricole, fortement affecté par le déficit pluviométrique.

Le contexte géopolitique en Europe lié à la guerre en Ukraine continue d'alimenter la montée des cours de l'énergie et des matières premières au niveau international. Ces mêmes tensions se font également sentir à l'échelle nationale, avec le renchérissement des denrées alimentaires et des produits pétroliers générant une inflation à 6,6% (HCP) à fin décembre 2022. La hausse de l'inflation (HCP) est due à la hausse des prix des produits alimentaires de 14,4% et des produits non alimentaires de 4,5%.

Face à ces fortes tensions sur le coût de la vie et au recul des revenus agricoles, la consommation des ménages s'est sensiblement contractée durant l'année 2022.

S'agissant des recettes touristiques, et d'après la DEPF (Direction des Études et des Prévisions Financières), leurs croissances, par rapport aux réalisations de 2019 (référence pré-Covid), ont continué de se consolider, de trimestre en trimestre, atteignant +56,4% au T4, après +30,5% au T3, +1,3% au T2 et un recul de 38,1% au T1-2022. Ainsi, au terme de l'année 2022, les recettes touristiques ont dépassé leur niveau pré-crise de 15,9%, après une baisse de 56,4% un an plus tôt. En glissement annuel, ces recettes se sont accrues de 166,1% à fin 2022, suite au retrait de 5,9% l'année précédente, pour atteindre 91,3 milliards de dirhams.

Au terme de l'année 2022, le nombre des arrivées avoisinait les 10,9 millions de touristes, enregistrant un taux de récupération par rapport à leur niveau d'avant la pandémie de 84%.

Sur le théâtre des échanges extérieurs, et toujours selon la DEPF, le Royaume a enregistré sur l'année 2022 :

- ▶ Un raffermissement des exportations issus de l'ensemble des secteurs, particulièrement ceux des phosphates et dérivés (+43,9%), automobile (+33%) et agriculture et agroalimentaire (+16,2%).
- ▶ Une augmentation des importations de la totalité des groupes de produits, notamment les produits énergétiques (+102,6%), les demi-produits (+46,4%) et les produits alimentaires (+44,9%).
- ▶ Un creusement du déficit commercial de 56,5% et la baisse du taux de couverture de 4,5 points à fin 2022, résultant d'une augmentation des importations (+39,6%) plus importante que celle des exportations (+29,4%).
- ▶ Une couverture de 5 mois et 16 jours d'importations de biens et services en matière de réserves de changes.

L'industrie des boissons a été marquée en 2022 par la suppression totale des droits de douane pour l'importation des produits alcooliques ainsi que la stabilité de ses Taxes Intérieures de Consommation (TIC). à noter aussi sur 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la Contribution sociale à la solidarité pour les sociétés qui réalisent un bénéfice net supérieur à 40 millions de dirhams qui est passé de 3,5% à 5%.

Aussi, en Décembre 2022, la Société des Boissons du Maroc a annoncé avoir reçu de la part du groupe Mutandis une offre engageante portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Euro Africaine des Eaux (filiale de SBM), ainsi que de l'activité « Eau Minérale » de SBM. Le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 8 décembre 2022, a validé l'Offre reçue de la part du groupe Mutandis et donné mandat à la direction de SBM pour poursuivre les négociations avec le groupe Mutandis de manière exclusive.

Au niveau des activités, l'année 2022 a été marquée par :

- ▶ L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes des activités Bière et Vins. Dans ce contexte, l'activité bière enregistre une augmentation de ses volumes de 4,0% avec une hausse de 7,3% sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 42,0% des volumes de ventes à l'export suite à l'arrêt de la commercialisation de la marque Reserva auprès de Mercadona en Espagne ;

- ▶ La croissance de l'activité Vins (+7,1%), principalement liée à l'augmentation des volumes de ventes en vrac sur le marché de l'export (+18,3%) dont la hausse a été partiellement absorbée par la baisse des ventes de vins locaux SBM (-8,4%) ;
- ▶ Un recul enregistré sur les ventes des vins importés, malgré une contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas avec l'ouverture d'un douzième et treizième magasin Nicolas à Casablanca sur l'exercice 2022 ;
- ▶ Un retrait conséquent observé sur l'activité Eau sous la marque Aïn Ifrane avec une contreperformance de près de 9,7%.

Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a maintenu son programme d'investissements sur l'exercice 2022, avec 67 MDH d'investissements réalisés sur la période. Ils concernent principalement le renouvellement du parc des emballages consignés, l'optimisation de l'outil industriel, l'acquisition du matériel publicitaire et la mise à niveau des équipements informatiques.

Dans ce contexte, le groupe a réalisé, sur l'exercice 2022, un chiffre d'affaires de 2 909,6 MDH. Il s'affiche en progression de 7,9 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 212,7 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une performance à 647,3 MDH en amélioration de 19,3 % pour l'équivalent de 104,9 MDH. Le résultat net part entreprise s'affiche à 398,7 MDH en croissance de 63,9 MDH par rapport à notre exercice précédent.

## 1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

### 1.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

#### (a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

#### (b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.



### (c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

## 1.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### (a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

### (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

### (d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

### (e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

### (f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

### (g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

### (h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

### (i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

## 2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.1 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS - PART GROUPE

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Capitaux propres au début de l'exercice	1 454,4	1 450,5
Dividendes versés	(319,7)	(300,7)
Autres Variations	(0,0)	(30,2)
Résultat de l'exercice - part du Groupe	398,7	334,8
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 533,4	1 454,4

### 2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022		2021	
	Valeur Brute	Amort.& Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	111,3	66,5	44,8	56,3
Immobilisations corporelles	2 113,2	1 450,5	662,7	713,4
	2 224,5	1 517,0	707,5	769,7





## (a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)	2021	Var. Périètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2022
Immob. incorporelles	109,7			1,6		111,3
Immob. corporelles	2 100,4			68,5	(55,7)	2 113,2
	2 210,1	0,0	0,0	70,1	(55,7)	2 224,5

## 2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Écart d'acquisition sur SBM	72,5	83,4
Écart d'acquisition sur SVCM	7,6	10,2
Écart d'acquisition sur EAE	1,7	6,0
Dotations de l'exercice	(15,5)	(17,8)
<b>Écart d'acquisition net</b>	<b>66,3</b>	<b>81,8</b>

## 2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Prêts immobilisés	0,3	2,2
Autres immobilisations financières	2,8	2,6
	<b>3,1</b>	<b>4,8</b>

## 2.5 INTÉRÊTS MINORITAIRES

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	28,6	87,1
Dividendes versés	(4,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	4,7	6,3
Autres variations	(0,0)	(64,8)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	<b>29,3</b>	<b>28,6</b>

## 2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

## a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Provisions durables pour risques et charges	174,8	188,4
Autres provisions pour risques et charges	32,3	21,8

## b) Provisions pour impôts différés

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Provision pour impôts différés	18,7	18,7

## 2.7 CRÉANCES D'EXPLOITATION ET CRÉANCES DIVERSES

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Créances d'exploitation	342,3	357,6
Provisions pour dépréciation	(38,2)	(33,2)
Créances d'exploitation	304,1	324,4
Créances diverses	86,7	89,9
Provisions pour dépréciation	(1,9)	(1,6)
Créances diverses	84,8	88,3

## 2.8 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Impôts courants	208,5	172,0
Impôts différés	(7,7)	(1,7)
	200,8	170,3

## 2.9 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

► SBM a donné au 31 décembre 2022 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 88,13 millions.

► Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 14,4 millions sur l'exercice 2022.

► La société la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,5 millions sur l'exercice 2022.

► La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 1,0 millions sur l'exercice 2022.

► La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2022.

## 2.9 RÉSULTAT NON COURANT

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	5,0	6,0
Dotations nettes des reprises de provisions	4,4	0,7
Autres produits/charges non courants nets	(44,7)	(33,3)
	(35,3)	(26,5)

## 2.10 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
SBM	2 659,3	2 451,5
SVCM	99,8	82,5
LA CLÉ DES CHAMPS	150,4	162,7
EAE	0,1	0,1
CMAR	0,3	0,2
	<b>2 909,9</b>	<b>2 697,0</b>



### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

#### Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

### 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Contrat de cession des actions de la société CMAR entre SBM et INVESTRAT SA
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique entre SBM et CDC (annule et remplace la convention du 15 juin 2020)
- ▶ Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac)
- ▶ Convention d'assistance entre SBM et CMAR
- ▶ Convention de licence de marque Perforth entre SBM et BGI Trade Mark
- ▶ Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR
- ▶ Conventions d'assistance générale entre SBM /SVCM/ CDC/EAE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société ICUBE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société Bev IT
- ▶ Convention de rémunération de garantie entre MDI et SBM
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC à CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- ▶ Conventions de concession de licences de marques Heineken avec SBM
- ▶ Convention d'assistance générale de MDI en profit SBM
- ▶ Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «eaux» entre EAE et SBM (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite)
- ▶ Contrat de prestation de service par SBM à ICUBE
- ▶ Assistance à la maîtrise d'ouvrage du système SAP par la Sté ICUBE au profit de SBM

### 5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

### 6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2022 est de 1056 personnes contre 956 en 2021.





Aux actionnaires de la Société  
**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
 Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
 Casablanca

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 562 682 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 403 466 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

## Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 2

### 1- Provision pour avantages aux personnels

#### • Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 154 MMAD au 31 décembre 2022.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

#### • Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2022.



### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 6 avril 2023

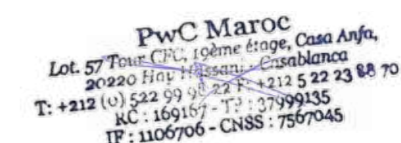
Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton



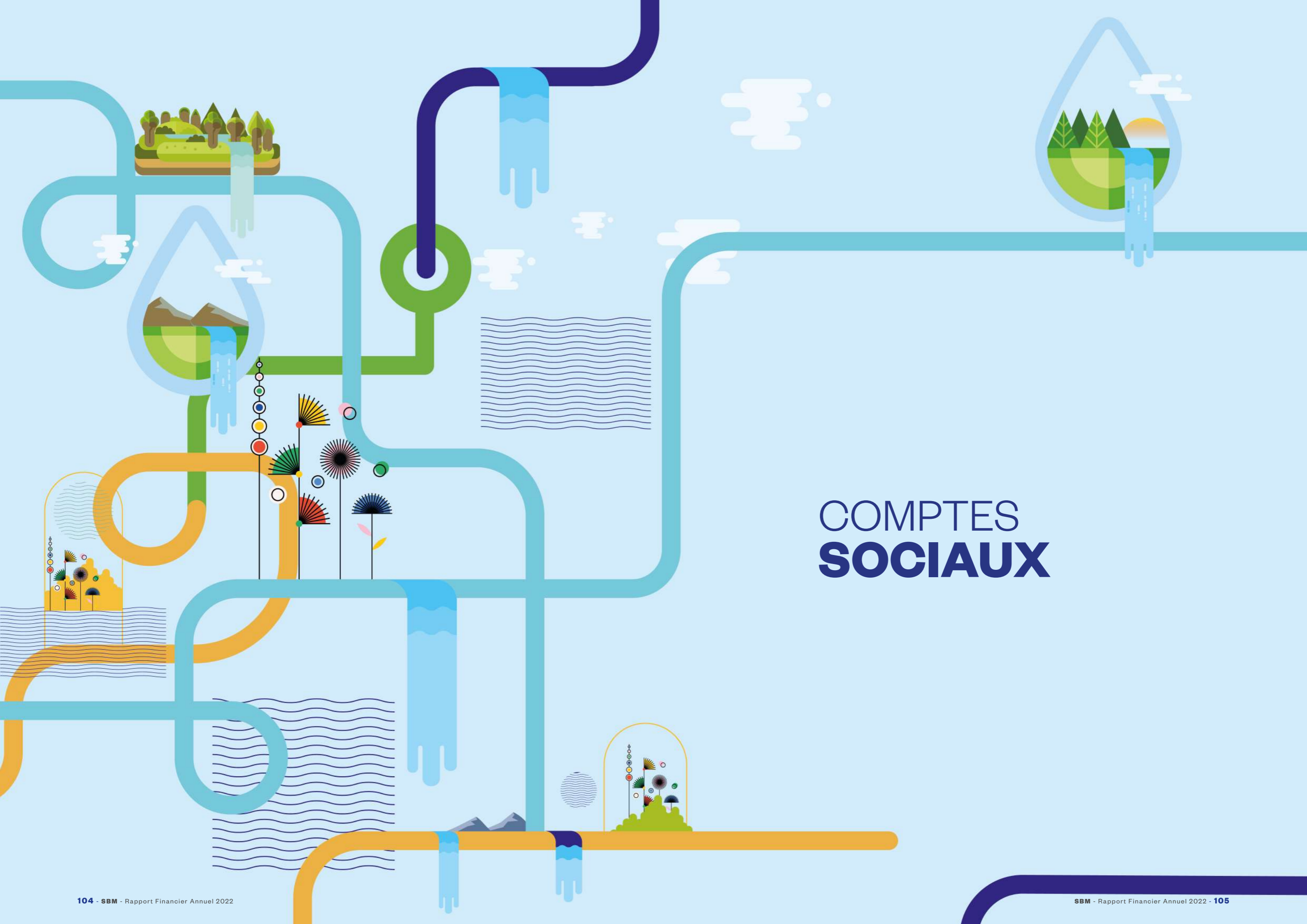
Faidçal Mekouar  
Associé

PwC Maroc



Mounsif Ighiouer  
Associé





# COMPTES **SOCIAUX**



# COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ACTIF		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022			
ACTIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
<b>Immobilisations en non valeurs (A)</b>	<b>34 583 041,50</b>	<b>34 395 986,70</b>	<b>187 054,80</b>	<b>1 055 612,22</b>	
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	-	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	21 206 458,70	187 054,80	1 055 612,22	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
<b>Immobilisations incorporelles (B)</b>	<b>729 030 785,48</b>	<b>65 358 866,60</b>	<b>663 671 918,88</b>	<b>675 750 485,55</b>	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	86 555 761,65	44 137 855,02	42 417 906,63	54 496 473,30	
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	-	236 447,37	236 447,37	
<b>Immobilisations corporelles (C)</b>	<b>1 437 411 608,31</b>	<b>976 073 781,42</b>	<b>461 337 826,89</b>	<b>486 841 790,40</b>	
Terrains	167 108 120,30	-	167 108 120,30	167 108 120,30	
Constructions	326 572 595,92	235 710 071,03	90 862 524,89	103 194 669,58	
Installations techniques, matériel et outillage	728 691 198,23	588 304 070,54	140 387 127,69	161 636 897,97	
Matériel de transport	43 511 670,86	43 340 420,86	171 250,00	1 615 397,76	
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	60 646 104,13	49 274 035,15	11 372 068,98	11 963 866,35	
Autres immobilisations corporelles	59 012 346,00	51 445 478,78	7 566 867,22	9 128 380,22	
Immobilisations corporelles en cours	51 869 572,87	7 999 705,06	43 869 867,81	32 194 458,22	
<b>Immobilisations financières (D)</b>	<b>578 830 013,88</b>	<b>26 012 193,09</b>	<b>552 817 820,79</b>	<b>579 161 844,99</b>	
Prêts immobilisés	514 221,14	367 892,64	146 328,50	1 819 096,10	
Autres créances financières	31 742 925,28	-	31 742 925,28	31 722 925,28	
Titres de participation	546 572 867,46	25 644 300,45	520 928 567,01	545 619 823,61	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
<b>Écart de conversion - Actif (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 779 855 449,17</b>	<b>1 101 840 827,81</b>	<b>1 678 014 621,36</b>	<b>1 742 809 733,16</b>	
<b>Stocks (F)</b>	<b>280 094 093,24</b>	<b>20 734 599,92</b>	<b>259 359 493,32</b>	<b>206 962 035,87</b>	
Marchandises	33 662 688,25	330 079,26	33 332 608,99	32 528 976,11	
Matières et fournitures consommables	173 292 658,72	19 504 554,11	153 788 104,61	107 634 649,98	
Produits en cours	13 522 051,72	-	13 522 051,72	10 752 638,74	
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-	
Produits finis	59 616 694,55	899 966,55	58 716 728,00	56 045 771,04	
<b>Créances de l'actif circulant (G)</b>	<b>394 526 319,16</b>	<b>38 702 048,38</b>	<b>355 824 270,78</b>	<b>389 701 893,60</b>	
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	11 362 557,42	992 423,00	10 370 134,42	14 629 000,52	
Clients et comptes rattachés	332 811 365,39	36 823 361,64	295 988 003,75	321 593 287,21	
Personnel	3 040 087,91	779 481,74	2 260 606,17	3 008 317,24	
État	33 918 330,33	-	33 918 330,33	38 283 404,48	
Comptes d'associés	-	-	-	-	
Autres débiteurs	12 645 386,17	106 782,00	12 538 604,17	11 068 422,60	
Comptes de régularisation actif	748 591,94	-	748 591,94	1 119 461,55	
<b>Titres et valeurs de placement (H)</b>	<b>710 491 555,20</b>	<b>-</b>	<b>710 491 555,20</b>	<b>446 371 552,69</b>	
<b>Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 385 111 967,60</b>	<b>59 436 648,30</b>	<b>1 325 675 319,30</b>	<b>1 043 035 482,16</b>	
<b>TRÉSORERIE ACTIF</b>	<b>29 062 704,06</b>	<b>-</b>	<b>29 062 704,06</b>	<b>38 864 443,95</b>	
Chèques & valeurs à encaisser	-	-	-	5 231 576,81	
Banques, trésorerie générale & cop débiteurs	24 216 609,38	-	24 216 609,38	30 223 718,84	
Caisses, régies d'avances & accreditifs	4 846 094,68	-	4 846 094,68	3 409 148,30	
<b>TOTAL III</b>	<b>29 062 704,06</b>	<b>-</b>	<b>29 062 704,06</b>	<b>38 864 443,95</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>4 194 030 120,83</b>	<b>1 161 277 476,11</b>	<b>3 032 752 644,72</b>	<b>2 824 709 659,27</b>	

BILAN PASSIF		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022		
PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou personnel (1)	282 965 300,00	282 965 300,00		
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-		
Capital appelé	-	-		
Dont versé	-	-		
Primes d'émission, de fusion et d'apport	586 604 510,11	586 604 510,11		
Écarts de réévaluation	-	-		
Réserve légale	28 296 530,00	28 296 530,00		
Autres réserves	803 560 919,39	803 560 919,39		
Report à nouveau (2)	2 816 014,22	-		
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-		
Résultat net de l'exercice (2)	409 741 807,71	322 566 803,22		
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2 113 985 081,43</b>	<b>2 023 994 062,72</b>		
<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>	<b>475 905,86</b>	<b>662 002,29</b>		
Subventions d'investissement	475 905,86	662 002,29		
Provisions pour amortissement dérogatoires	-	-		
Provisions réglementées	-	-		
<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
Emprunts obligataires	-	-		
Autres dettes de financement	-	-		
<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>156 288 634,31</b>	<b>168 012 522,58</b>		
Provisions pour risques	-	-		
Provisions pour charges	156 288 634,31	168 012 522,58		
<b>Écart de conversion - Passif (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
Augmentation des créances immobilisées	-	-		
Diminution des dettes de financement	-	-		
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>	<b>2 270 749 621,60</b>	<b>2 192 668 587,59</b>		
<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>677 952 643,41</b>	<b>568 207 751,81</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	328 761 903,58	296 319 110,82		
Clients créditeurs, avances et acomptes	131 987 546,92	123 716 889,42		
Personnel	26 569 366,34	21 658 031,37		
Organismes sociaux	7 410 791,59	7 728 401,33		
État	137 013 016,05	60 114 359,43		
Comptes d'associés	17 272 482,00	17 188 635,00		
Autres créanciers	22 857 172,88	35 821 017,40		
Comptes de régularisation - passif	6 080 364,05	5 661 307,04		
<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>29 700 000,01</b>	<b>20 500 000,01</b>		
<b>Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>707 652 643,42</b>	<b>588 707 751,82</b>		
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
Crédits d'escompte	-	-		
Crédits de trésorerie	-	-		
Banques (solde créditeur)	54 350 379,70	43 333 319,86		
<b>TOTAL III</b>	<b>54 350 379,70</b>	<b>43 333 319,86</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>3 032 752 644,72</b>	<b>2 824 709 659,27</b>		





## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		
<b>I Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises (en l'état)	334 584 314,52	-	334 584 314,52	377 321 553,89
Ventes de biens et services produits	2 383 218 862,81	601 961,43	2 383 820 824,24	2 140 865 032,94
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 717 803 177,33</b>	<b>601 961,43</b>	<b>2 718 405 138,76</b>	<b>2 518 186 586,83</b>
Variation de stocks de produits ( + ou - ) (1)	-6 337 604,17	-	-6 337 604,17	1 736 378,51
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	6 702 769,40
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation : transferts de charges	22 461 371,21	-	22 461 371,21	47 271 981,01
<b>TOTAL I</b>	<b>2 733 926 944,37</b>	<b>601 961,43</b>	<b>2 734 528 905,80</b>	<b>2 573 897 715,75</b>
<b>II Charges d'exploitation</b>				
Achats revendus (2) de marchandises	255 084 445,74	-	255 084 445,74	293 671 292,13
Achats consommés (2) de matières et fournitures	413 003 132,29	169 400,19	413 172 532,48	380 528 086,64
Autres charges externes	291 473 373,27	-51 320,97	291 422 052,30	322 113 875,34
Impôts et taxes	901 010 548,29	132 592,00	901 143 140,29	853 861 244,27
Charges de personnel	152 172 668,34	-	152 172 668,34	157 854 583,13
Autres charges d'exploitation	5 200 000,08	-	5 200 000,08	5 199 999,96
Dotations d'exploitation	119 575 733,69	-	119 575 733,69	121 766 964,52
<b>TOTAL II</b>	<b>2 137 519 901,70</b>	<b>250 671,22</b>	<b>2 137 770 572,92</b>	<b>2 134 996 045,99</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>596 758 332,88</b>	<b>438 901 669,76</b>
<b>IV Produits financiers</b>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	44 957 047,50	-	44 957 047,50	31 425 746,00
Gains de change	860 734,90	1 475,34	862 210,24	976 461,24
Intérêts et autres produits financiers	12 116 450,30	-	12 116 450,30	13 184 072,68
Reprises financières : transferts de charges	-	-	-	97 407,65
<b>TOTAL IV</b>	<b>57 934 232,70</b>	<b>1 475,34</b>	<b>57 935 708,04</b>	<b>45 683 687,57</b>
<b>V Charges financières</b>				
Charges d'intérêts	2 144 411,74	-	2 144 411,74	1 748 926,24
Pertes de change	2 919 656,37	92 157,40	3 011 813,77	916 198,83
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	24 691 256,60	-	24 691 256,60	73 305,77
<b>TOTAL V</b>	<b>29 755 324,71</b>	<b>92 157,40</b>	<b>29 847 482,11</b>	<b>2 738 430,84</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>			<b>28 088 225,93</b>	<b>42 945 256,73</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT ( III + VI )</b>			<b>624 846 558,81</b>	<b>481 846 926,49</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>				
Produits de cessions des immobilisations cédées	15 828 687,53	-	15 828 687,53	11 093 715,37
Subvention d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur Subventions d'investissement	186 096,43	-	186 096,43	186 096,44
Autres produits non courants	2 174 315,55	-	2 174 315,55	11 989 965,35
Reprises non courantes : transferts de charges	31 342 653,48	-	31 342 653,48	19 938 468,21
<b>TOTAL VIII</b>	<b>49 531 752,99</b>	<b>-</b>	<b>49 531 752,99</b>	<b>43 208 245,37</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	5 921 835,86	-	5 921 835,86	5 186 582,88
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	43 401 736,68	-	43 401 736,68	35 536 672,88
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	27 665 348,55	-	27 665 348,55	18 577 583,88
<b>TOTAL IX</b>	<b>76 988 921,09</b>	<b>-</b>	<b>76 988 921,09</b>	<b>59 300 839,64</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT ( VIII - IX )</b>			<b>-27 457 168,10</b>	<b>-16 092 594,27</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS ( VII+ ou - X )</b>			<b>597 389 390,71</b>	<b>465 754 332,22</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>187 647 583,00</b>	<b>143 187 529,00</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>409 741 807,71</b>	<b>322 566 803,22</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>			<b>2 841 996 366,83</b>	<b>2 662 789 648,69</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XIII )</b>			<b>2 432 254 559,12</b>	<b>2 340 222 845,47</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET ( total produits - total charges )</b>			<b>409 741 807,71</b>	<b>322 566 803,22</b>

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION ( E S G )

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

## I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS ( T F R )

			EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>1</b>		Ventes de marchandises (en l'état)	334 584 314,52	377 321 553,89
<b>2</b>	-	Achats revendus de marchandise	255 084 445,74	293 671 292,13
<b>I</b>	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	79 499 868,78	83 650 261,76
	+	PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 377 483 220,07	2 149 304 180,85
<b>II</b>				
<b>3</b>		Ventes de biens et services produits	2 383 820 824,24	2 140 865 032,94
<b>4</b>		Variation de stocks de produits	-6 337 604,17	1 736 378,51
<b>5</b>		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	6 702 769,40
<b>III</b>	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	704 594 584,78	702 641 961,98
<b>6</b>		Achats consommés de matières et fournitures	413 172 532,48	380 528 086,64
<b>7</b>		Autres charges externes	291 422 052,30	322 113 875,34
<b>IV</b>	=	<b>VALEUR AJOUTÉE : ( I + II + III )</b>	<b>1 752 388 504,07</b>	<b>1 530 312 480,63</b>
<b>8</b>	+	Subventions d'exploitation	-	-
<b>9</b>	-	Impôts et taxes	901 143 140,29	853 861 244,27
<b>10</b>	-	Charges de personnel	152 172 668,34	157 854 583,13
<b>V</b>	=	<b>ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E B E )</b>	<b>699 072 695,44</b>	<b>518 596 653,23</b>
	=	<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION ( I B E )</b>		
<b>11</b>	+	Autres produits d'exploitation	-	-
<b>12</b>	-	Autres charges d'exploitation	5 200 000,08	5 199 999,96
<b>13</b>	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	22 461 371,21	47 271 981,01
<b>14</b>	-	Dotations d'exploitation	119 575 733,69	121 766 964,52
<b>VI</b>	=	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	<b>596 758 332,88</b>	<b>438 901 669,76</b>
<b>VII</b>	+ ou -	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>28 088 225,93</b>	<b>42 945 256,73</b>
<b>VIII</b>	=	<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>624 846 558,81</b>	<b>481 846 926,49</b>
<b>IX</b>	+ ou -	<b>RÉSULTAT NON COURANT ( + ou - )</b>	<b>-27 457 168,10</b>	<b>-16 092 594,27</b>
<b>15</b>	-	Impôts sur les résultats	187 647 583,00	143 187 529,00
<b>X</b>	=	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>409 741 807,71</b>	<b>322 566 803,22</b>

## II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F ) - AUTOFINANCEMENT

		Résultat net de l'exercice		
<b>1</b>		* Bénéfice +	409 741 807,71	322 566 803,22
		* Perte -		
<b>2</b>	+	Dotations d'exploitation ( 1 )	90 999 909,17	87 522 354,15
<b>3</b>	+	Dotations financières ( 1 )	24 691 256,60	73 305,77
<b>4</b>	+	Dotations non courantes ( 1 )	5 244 056,68	1 980 000,00
<b>5</b>	-	Reprises d'exploitation ( 2 )		
<b>6</b>	-	Reprises financières ( 2 )		
<b>7</b>	-	Reprises non courantes (2) ( 3 )	18 418 224,91	12 556 523,98
<b>8</b>	-	Produits des cessions d'immobilisations	15 828 687,53	11 093 715,37
<b>9</b>	+	Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées	5 921 835,86	5 186 582,88
<b>I</b>		<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F )</b>	<b>502 351 953,58</b>	<b>393 678 806,67</b>
<b>10</b>	-	Distributions de bénéfices	319 750 789,00	299 943 218,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>182 601 164,58</b>	<b>93 735 588,67</b>

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement



## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

I Synthèse des masses du bilan		MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
					Emplois	Ressources
1	Financement permanent		2 270 749 621,60	2 192 668 587,59		78 081 034,01
2	Moins actif immobilisé		1 678 014 621,36	1 742 809 733,16		64 795 111,80
3	<b>= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)</b>	<b>(A)</b>	<b>592 735 000,24</b>	<b>449 858 854,43</b>	<b>0,00</b>	<b>142 876 145,81</b>
4	Actif circulant		1 325 675 319,30	1 043 035 482,16	282 639 837,14	
5	Moins passif circulant		707 652 643,42	588 707 751,82		118 944 891,60
6	<b>= Besoins de financement global (4-5)</b>	<b>(B)</b>	<b>618 022 675,88</b>	<b>454 327 730,34</b>	<b>163 694 945,54</b>	<b>0,00</b>
7	<b>= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)</b>		<b>(25 287 675,64)</b>	<b>(4 468 875,91)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 818 799,73</b>

## II Emplois et Ressources

		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE</b>					
<b>AUTOFINANCEMENT</b>					
	<b>(A)</b>		<b>182 601 164,58</b>		<b>93 735 588,67</b>
Capacité d'autofinancement			502 351 953,58		393 678 806,67
- Distribution de dividendes			319 750 789,00		299 943 218,00
<b>CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS</b>					
	<b>(B)</b>		<b>17 501 455,13</b>		<b>15 519 519,97</b>
Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		
Cession d'immobilisations corporelles			15 828 687,53		11 093 715,37
Cession d'immobilisations financières			0,00		
Diminution des titres de participation			0,00		
Récupérations sur créances immobilisées			1 672 767,60		4 425 804,60
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS</b>					
	<b>(C)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Augmentations de capital, (apport)			0,00		0,00
Subventions d'investissement			0,00		0,00
<b>AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)</b>					
	<b>(D)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>			<b>200 102 619,71</b>		<b>109 255 108,64</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>					
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS</b>					
	<b>(E)</b>	<b>57 226 473,90</b>		<b>299 931 418,76</b>	
Acquisition d'immobilisations incorporelles		819 666,02		28 787 046,11	
Acquisition d'immobilisations corporelles		56 386 807,88		73 887 500,25	
Acquisition d'immobilisations financières				197 200 000,00	
Augmentation des créances immobilisées		20 000,00		56 872,40	
<b>REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</b>					
	<b>(F)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT</b>					
	<b>(G)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS</b>					
	<b>(H)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>			<b>57 226 473,90</b>		<b>299 931 418,76</b>
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)</b>			<b>163 694 945,54</b>		<b>0,00</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>				<b>20 818 799,73</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>220 921 419,44</b>	<b>220 921 419,44</b>	<b>319 826 868,91</b>





## ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

## DÉTAIL DES NON VALEURS

COMPTE	INTITULÉ	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50
	<b>TOTAL</b>	<b>34 583 041,50</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>34 583 041,50</b>						<b>34 583 041,50</b>
* Frais préliminaires	13 189 528,00						13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50						21 393 513,50
* Primes de remboursement obligations							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>728 211 119,46</b>	<b>819 666,02</b>					<b>729 030 785,48</b>
* Immobilisation en recherche et développement							
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	85 736 095,63	819 666,02					86 555 761,65
* Fonds commercial	642 238 576,46						642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	236 447,37						236 447,37
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 414 529 621,97</b>	<b>56 386 807,88</b>		<b>12 035 513,60</b>	<b>33 504 821,54</b>	<b>12 035 513,60</b>	<b>1 437 411 608,31</b>
* Terrains	167 108 120,30						167 108 120,30
* Constructions	326 310 337,90			3 757 184,64	3 494 926,64		326 572 595,90
* Installations techniques, matériel et outillage	723 911 798,58	26 505 256,17		8 278 328,96	30 009 894,90		728 685 488,81
* Matériel de transport	43 511 670,79						43 511 670,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	57 814 296,71	3 415 320,44					61 229 617,15
* Autres immobilisations corporelles	55 679 234,41	3 333 111,61					59 012 346,02
* Immobilisations corporelles en cours	40 194 163,28	23 133 119,66				12 035 513,60	51 291 769,34



## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 697 557,55	31/12/2021	4 697 557,55	-49 398,60	0,00
SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	146 770 000,00	31/12/2021	192 425 859,68	11 130 289,92	1 907 182,50
CMAR	AGRICULTURE	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2021	102 546 412,46	-22 963 045,15	0,00
LA CLÉ DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2021	56 861 578,01	9 792 210,59	4 049 865,00
EAE	EAU	130 000 000,00	100%	162 261 009,46	162 261 009,46	31/12/2021	160 512 127,95	21 489 777,47	39 000 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2021	-80 880,26	-6 442,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>546 572 867,46</b>	<b>520 928 567,01</b>		<b>516 962 655,39</b>	<b>19 393 392,23</b>	<b>44 957 047,50</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	15 675 927,20		24 691 256,60	805 542,38			2 069 725,91	39 103 000,27
2 Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Provisions durables pour risques et charges	168 012 522,58			4 438 514,30			16 162 402,57	156 288 634,31
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>183 688 449,78</b>		<b>24 691 256,60</b>	<b>5 244 056,68</b>			<b>18 232 128,48</b>	<b>195 391 634,58</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant ( hors trésorerie )	52 823 756,80	28 575 824,52		321 291,87	22 073 699,90		210 525,00	59 436 648,29
5 Autres provisions pour risques et charges	20 500 000,01			22 100 000,00			12 900 000,00	29 700 000,01
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>73 323 756,81</b>	<b>28 575 824,52</b>		<b>22 421 291,87</b>	<b>22 073 699,90</b>		<b>13 110 525,00</b>	<b>89 136 648,30</b>
<b>TOTAL ( A + B )</b>	<b>257 012 206,59</b>	<b>28 575 824,52</b>	<b>24 691 256,60</b>	<b>27 665 348,55</b>	<b>22 073 699,90</b>		<b>31 342 653,48</b>	<b>284 528 282,88</b>

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 1 320 936,49 DH , l'écart de 14 354 990,71 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations

(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 158 043 969,00 DH

## TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>32 237 146,42</b>	<b>32 257 146,42</b>		<b>367 892,64</b>			<b>30 000 000,00</b>	
Prêts immobilisés	514 221,14	514 221,14		367 892,64				
Autres créances financières	31 722 925,28	31 742 925,28					30 000 000,00	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>394 526 319,16</b>	<b>37 603 349,34</b>	<b>356 075 588,87</b>	<b>38 702 048,38</b>	<b>14 846 997,58</b>	<b>33 918 330,33</b>	<b>20 370 126,60</b>	<b>47 182 114,09</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11 362 557,42	7 401 542,92	3 961 014,50	992 423,00	825 331,54		8 129 219,00	
Clients et comptes rattachés	332 811 365,39	22 747 786,37	310 063 579,02	36 823 361,64	13 688 972,00		12 240 907,60	47 182 114,09
Personnel	3 040 087,91	1 277 666,09	915 040,87	779 481,74				
État	33 918 330,33	2 110 920,95	31 807 409,38			33 918 330,33		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	12 645 386,17	4 065 433,01	8 579 953,16	106 782,00	332 694,04			
Comptes de régularisation Actif	748 591,94		748 591,94					





## TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>677 952 643,41</b>	<b>249 726 437,11</b>	<b>428 226 206,30</b>		<b>80 295 656,53</b>	<b>145 116 791,69</b>	<b>41 954 318,11</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	328 761 903,58	105 887 510,95	222 874 392,63		61 864 349,36		41 954 318,11	
Clients créditeurs, avances et acomptes	131 987 546,92	123 716 889,42	8 270 657,50					
Personnel	26 569 366,34	937 677,83	25 631 688,51					
Organismes sociaux	7 410 791,59	21 091,63	7 389 699,96			8 103 775,64		
État	137 013 016,05	1 545 652,80	135 467 363,25			137 013 016,05		
Comptes d'associés	17 272 482,00	14 114 245,00	3 158 237,00					
Autres créanciers	22 857 172,88	2 644 062,77	20 213 110,11		18 431 307,17			
Comptes de régularisation Passif	6 080 364,05	859 306,71	5 221 057,34					

## TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHÈQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

## ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : CAUTIONS EN DOUANE	85 554 136,00	83 153 462,68
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : ADM	332 000,00	332 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 246 105,00	7 763 911,19
CAUTIONNEMENT		160 000 000,00
Total (1)	88 132 241,00	251 249 373,87
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		6 650 000,00
* Autres engagements reçus		
Total (2)		6 650 000,00

## PASSIFS ÉVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2019 à 2022 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2019 à 2022 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.  
La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession. Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.



Aux actionnaires de la Société  
**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
 Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

**Audit des états de synthèse**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 114 460 987 MAD dont un bénéfice net de 409 741 808 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
 Page 2

**1- Evaluation du Fonds de commerce de la région « Branoma »**

• Risque identifié

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société des Boissons du Maroc a absorbé, au cours de l'exercice 2014, sa filiale Branoma qui été détenue à hauteur de 98,9%.

À la suite de cette opération, un fonds de commerce de l'ordre de 620 MMAD a été identifié dans les comptes de la Société des Boissons du Maroc. Ledit fonds de commerce correspond aux revenus générés au niveau de la région de l'est du Maroc, dans laquelle opérait sa filiale.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce fonds de commerce ne présente pas de risque de perte de valeur. Toute évolution défavorable des rendements attendus des ventes réalisées dans les régions y afférentes, en raison de facteurs internes ou externes, est ainsi de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- du montant particulièrement significatif du fonds de commerce de la région Branoma ;
- de l'importance des jugements de la direction, notamment le taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et le taux d'actualisation dans la détermination de la valeur d'utilité de cet actif.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour apprécier la valeur d'utilité du fonds de commerce aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique des régions couvertes par ce fonds de commerce et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par rapport à la variation des principales hypothèses retenues.

**2- Evaluation des titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A. (CMAR)**

• Risque identifié

Les titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A., figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.





## Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 3

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

### 3- Provision pour avantages aux personnels

- Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 152 MMAD au 31 décembre 2022.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

## Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 4

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2022.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 6 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca  
Tél : 05 22 54 42 00 - Fax : 05 22 29 88 70

Faïçal Mekouar  
Associé

PwC Maroc

**PwC Maroc**  
Lot. 57 Tour CMC, 10ème étage, Casa Anfa,  
20220 Hay Hassane, Casablanca  
T: +212 (0) 522 99 98 22 F: +212 5 22 23 88 70  
RC: 169167 - TP: 37999135  
IF: 1106706 - CNSS: 7567045

Mounsif Ighiouer  
Associé





Aux actionnaires de la société  
**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### Convention de coopération commerciale et logistique entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs (CDC)

##### Personnes / Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

##### Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 4 avril 2022 et autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2022, est relative à la convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc à la Clé des Champs dans le cadre des relations commerciales existantes entre les deux entités.

### Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 2

#### Modalités de la convention

- **Durée /prise d'effet :** Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée d'une année et est renouvelable par tacite reconduction.
- **Conditions financières :** Cette convention prévoit les conditions de remises, RFA et coopération commerciale ci-dessous :
  - ✓ **RFA conditionnelle :**
    - 0,5% du chiffre d'affaires HT compris entre 24 MMAD et 25,5 MMAD ;
    - 1% du chiffre d'affaires HT supérieur à 25,5 MMAD.
  - ✓ **Droit d'ouverture :**
    - Octroi d'un montant forfaitaire de 150 KMAD à l'ouverture de chaque magasin.
    - Octroi d'un montant forfaitaire de 50 KMAD HT lors de la rénovation/extension de magasin.
  - ✓ **Coopération commerciale :**
    - 14% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice 2022
    - Coopération spéciale foires de 60 KMAD TTC
- **Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2022, s'élèvent à :
- ✓ **Des remises de fin d'année** accordées sur l'année pour un montant de 291 KMAD ;  
**Des réductions** sous formes de « Coopération Commerciale » pour un montant de 4 077 KMAD.

### 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

#### 2.1. Convention d'assistance entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

##### Personnes / Entités intéressées

- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

##### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, prévoit l'assistance générale effectuée par SBM au profit de la CMAR. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

##### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et restera en vigueur pendant 3 ans renouvelables par prorogation automatique d'année en année.


**Société des Boissons du Maroc (SBM)**

Page 3

- Conditions financières : Cette convention prévoit une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission

- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2022

**2.2 Convention de gestion de trésorerie intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales**
Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;
- SBM : Administrateur de la EAE, CDC et Maropac et CMAR;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- M. Michel Palu : Président du Conseil d'administration de SBM, MDI, EAE, SVCM, MAROPAC, CMAR et administrateur de CDC ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur toutes les sociétés ;
- M. Guy de CLERCQ : Administrateur toutes les sociétés ;
- M. Gilles MARTIGNAC : Administrateur de SBM, MDI, EAE, CMAR et SVCM et représentant permanent d'un administrateur de CDC ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite prévoit la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée permettant de réaliser des opérations d'avances de trésorerie entre MDI, SBM et leurs filiales et inversement via un compte centralisateur au niveau de SBM dans le but d'optimiser le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prendra effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur pendant une (1) année renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Les avances ou prêts consentis porteront intérêt au taux annuel de 4.5% pour les comptes courants créditeurs et débiteurs.
- Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2021, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde 31.12.2021	Opérations de l'exercice		Solde 31.12.2022	Montant des intérêts 2022 au titre des charges	Montant des intérêts 2022 au titre des produits
		Augmentation	Remboursement			
SVCM	285	571	766	90	-	3
MDI	-3 478	13 510	9 825	207	-	17
La Clé des Champs	5 105	3 208	8 161	152	-	16
EAE	141	936	583	494	-	1
ASAO	91	16		107	-	
CMAR	49	1 875	1 410	514	-	2
<b>Total</b>	<b>2 193</b>	<b>20 116</b>	<b>20 745</b>	<b>1 564</b>	-	<b>39</b>

**Société des Boissons du Maroc (SBM)**

Page 4

**2.3 Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc (SBM)**
Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de la SBM ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 30 novembre 2018 et autorisée par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2018, prévoit le versement par MDI à SBM d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit.

Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijariwafa Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijariwafa Bank au titre du Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement sera en vigueur.
- Conditions financières : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0,55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par Marocaine D'Investissement et de services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc a enregistré au cours de l'exercice 2022 un produit à hauteur de 812 KMAD
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : La Société des Boissons du Maroc a encaissé un montant de 792 KMAD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2022.

**2.4 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)**
Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.





#### Nature et objet de la convention

- La convention de bail du magasin de Marrakech, établie en novembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 26 mai 2019, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech. Les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2020 modifiant le loyer.
  - La convention de bail du magasin de Rabat, établie en novembre 2007, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
  - La convention de bail du magasin de Casablanca, établie en octobre 2006, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.
- L'ensemble des conventions citées ci-dessous ont été autorisées par le Conseil d'Administration de SBM afin de rentabiliser les actifs détenus par la société et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

#### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- **Conditions financières :** En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc facture des loyers mensuels à la société la Clé des champs détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
Magasin Rabat	80
Magasin Casablanca	32
<b>Total</b>	<b>177</b>

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- **Produits/ Créances comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc :** Au cours de l'exercice 2022, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Produits comptabilisés	Encaissements	Créances
Magasin Marrakech	780	715	65
Magasin Rabat	966	880	80
Magasin Casablanca	386	352	32
<b>Total</b>	<b>2 132</b>	<b>1 947</b>	<b>177</b>

#### 2.5. Convention de concession de licences de marques HEINEKEN avec la Société des Boissons du Maroc S.A.

##### Entité intéressée

Heineken Switzerland (actionnaire à hauteur de 2,21 % dans la Société des Boissons du Maroc) et représenté par Mr Lieven Louis Van Der Borgh, administrateur de la Société des Boissons du Maroc.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie en décembre 2003, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Heineken par la Société des Boissons du Maroc.

#### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention qui prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 10 ans, est renouvelable par tacite reconduction.
- **Conditions financières :** En application de cette convention, Heineken Switzerland facture à la Société des Boissons du Maroc des royalties à raison de EUR 18,04 par hectolitre vendu. Cette rémunération est révisable en fonction du coût de l'inflation.
- **Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc :** Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 30 MMAD hors taxes au 31 décembre 2022.
- **Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc :** La société a réglé au titre de cette convention 21,6 MMAD au cours de l'exercice 2021. Le montant de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 8,2 MMAD.

#### 2.6. Convention d'assistance générale de la Société Marocaine d'Investissements (MDI) et de Services au profit de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

##### Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, écrite, établie le 1<sup>er</sup> juillet 2003 prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques effectués par la Société Marocaine d'Investissements et de Service au profit de la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

#### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, celle-ci est renouvelable par tacite reconduction.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière.
- **Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc :** Le montant des charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève 15,5 MMAD.
- **Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc :** La société a réglé au titre de cette convention 26,9 MMAD au cours de l'exercice 2022. Le montant de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 3,6 MMAD.



## 2.7. Convention de mise à disposition du personnel entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs

### Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la mise à disposition du personnel de la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions supports du groupe SBM et permettre la création d'effet de synergie. Par ailleurs, cette convention a pris fin au cours de l'exercice 2022 suite au transfert de l'ensemble des employés de la société des boissons du Maroc travaillant directement pour la société La Clé Des Champs à cette dernière.

### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les frais des salariés mis à disposition.
- **Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société n'a enregistré aucun produit au cours de l'exercice 2022.
- **Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société a encaissé au cours de l'exercice 2022, un montant de 1 MMAD.  
Le solde de la créance est nul au 31 décembre 2022.

## 2.8. Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs S.A.

### Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la revente par la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs des vins Nicolas. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les vins Nicolas au coût d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- **Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2022, un produit de l'ordre de 1 410 KMAD.
- **Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. :** Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2022, un montant de 1 692 MMAD.  
Le solde de la créance est nul au 31 décembre 2022.

## 2.9. Convention de ventes des produits « eaux » entre la société Euro Africaine des Eaux (EAE) et la société des Boissons du Maroc (SBM)

### Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de EAE ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2010, prévoit la vente des produits « eaux » par la société Euro Africaine des Eaux à la société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société Euro Africaine des Eaux considérant que cette dernière est la propriétaire de la marque Ain Ifrane.

### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la société Euro Africaine des Eaux facture les produits eaux à la Société des Boissons du Maroc.
- **Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A. :** Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2022 un montant de 174 MMAD.
- **Montants décaissés par la société des Boissons du Maroc S.A. :** Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2022 un montant de 196,9 MMAD.  
Le solde de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 30,4 MMAD.

## 2.10. Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et la société des Boissons du Maroc (SBM).

### Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;





## Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 9

- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vins commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la Société des Boissons du Maroc.
- **Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2022 un montant de 37,2 MMAD.
- **Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2022 un montant de 37,8 MMAD. Le solde de la dette au 31 Décembre 2022, s'élève à 11,5 MMAD.

### 2.11. Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société BEV IT.

#### Personnes intéressées

- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur des deux sociétés ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- **Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. :** Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 8,7 MMAD ;
- **Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 5,7 MMAD ; Le solde de la dette au 31 décembre 2022 est de 5,4 MMAD.

### 2.12. Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société ICUBE

#### Personne intéressée

Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et co-gérant de la société ICUBE.

## Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 10

### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société ICUBE à la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- **Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. :** Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 8,5 MMAD ;
- **Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 16,5 MMAD ; Le solde de la dette au 31 décembre 2021 est de 2,1 MMAD.

### 2.13. Convention de licence de marque Perlforth entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et BGI Trade Mark

#### Personne intéressée

- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020 prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perlforth par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.
- **Conditions financières :** En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.
- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2022.

### 2.14. Convention d'émission d'obligations entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

#### Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 5 Juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 8 mai 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émis par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.



**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
Page 11

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7<sup>ème</sup> année.
- **Conditions financières :** Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- **Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc s'élève à 1 485 KMAD.
- **Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :** Au 31 décembre 2022 et au titre de cette convention, la SBM détient une créance de 30 MMAD relative à l'emprunt obligataire et une créance financière d'un montant de 739 KMAD relative aux intérêts facturés.

**2.15. Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM), La Clé Des Champs (CDC) et la Société Euro Africaine des Eaux (EAE)**

Personnes/ Entités intéressées

- SBM : Administrateur des sociétés La Clé des Champs et EAE.
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration de l'ensemble des sociétés, à l'exclusion de la CDC.
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- **Conditions financières :** Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.
- **Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2021 est détaillé comme suit :

**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
Page 12

Société concernée (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCM	2 720 KMAD
LA CLE DES CHAMPS	2 500 KMAD
EAE	3 496 KMAD
<b>Total</b>	<b>8 716 KMAD</b>

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

Société concernée (KMAD)	Créance au 31/12/2022	Encaissement de l'exercice
SVCM	2 616	2 890
LA CLE DES CHAMPS	6 835	3 000
EAE	705	4 664
<b>Total</b>	<b>10 156</b>	<b>10 554</b>

Casablanca, le 6 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton  
 FIDAROC GRANT THORNTON  
 Membre Réseau Grant Thornton  
 International  
 7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca  
 Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 88 70  
 Faïçal Mekouar  
 Associé

PwC Maroc  
 PwC Maroc  
 -01 57 Tour CFC, 19<sup>ème</sup> étage, Casa Ahle,  
 20220 Hay Hassani - Casablanca  
 +212 (0) 5 22 89 98 00 F: +212 5 22 43 88 70  
 RC : 169167 - TP : 37999185  
 IF : 1150766 - CNSS : 7567045  
 Mounisif Ighiouer  
 Associé





## DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

	PWC						FIDAROC - 2021 / ERNST AND YOUNG (2019-2020)					
	MONTANT PAR ANNÉE			% PAR ANNÉE (PAR RAPPORT AU TOTAL)			MONTANT PAR ANNÉE			% PAR ANNÉE (PAR RAPPORT AU TOTAL)		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 108 200	980 000	1 052 000	91,7%	74,2%	95%	470 000	450 000	450 000	62,5%	62,5%	100%
Filiales												
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	100 000	340 000	60 000	8,3%	25,8%	5%	270 000			37,5%	37,5%	
Émetteur												
Sous total	1 208 200	1 320 000	1 112 000	100%	100%	100%	470 000	720 000	450 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues												
Autres												
Sous total												
Total	1 208 200	1 320 000	1 112 000	100%	100%	100%	470 000	720 000	450 000	100%	100%	100%



### **SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC**

Société Anonyme au capital de 282 965 300 Dirhams  
Siège social : N°38, Boulevard Aïn Ifrane, Lot Alamia,  
Sidi Moumen Casablanca - Maroc  
[www.boissons-maroc.com](http://www.boissons-maroc.com)